

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME**

SECRETARIAT GENERAL

**CELLULE DE PLANIFICATION
ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR JUSTICE**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

RAPPORT

23^{ème}
**REVUE SECTORIELLE
DE LA JUSTICE**
Année budgétaire 2022

Avril 2023

SOMMAIRE

1	SIGLES ET ABREVIATIONS	3
2	INTRODUCTION : 5	
3	CONTEXTE ET JUSTIFICATION :	5
3.1	Objectif :	6
3.2	Méthodologie :	7
3.3	Résultats attendus :	7
4	ANALYSE RETROSPECTIVE :	7
4.1	Rappel des politiques et stratégies :	7
4.2	Processus de mise en œuvre :	9
5	ÉTAT D'EXECUTION DES POLITIQUES :	9
5.1	Exécution physique :	9
5.2	Exécution financière des projets :	20
5.3	La situation d'exécution des dépenses au titre du compte administratif :	30
6	LES INDICATEURS SECTORIELS :	30
6.1	Les indicateurs inscrits dans le CREED :	30
6.2	Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2019 à 2021 :	33
7	DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL :	47
8	TABLEAU 11 : PROBLEMES RENCONTRES DURANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES ET MESURES/SOLUTIONS PROPOSEES :	49
9	CONSTRAINTES ET DIFFICULTES :	50
10	RECOMMANDATIONS :	50
11	PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES :	50
12	Orientations stratégiques dans le cadre du nouveau CREDD a venir :	50

1 SIGLES ET ABREVIATIONS

APES	Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
BIP	Brigade d'Intervention Pénitentiaire
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des informations Financières
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNCLTPPA	Comité National de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées
CPCCS	Code de Procédure Civile Commerciale et Sociale
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
DEME-SO	« Maison de l'aide » en bambara
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DNAJ	Direction nationale de l'administration de la justice
DNAPES	Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
OIDD/IDLO	International Development Law Organization / Organisation Internationale de Droit du Développement
INFJ	Institut national de formation judiciaire
JPCE	Justice de Paix à Compétence Etendue
MA	Maison d'Arrêt
MCA	Maison Centrale d'Arrêt
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAJM	Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali
P/P	Projets /Programmes

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire technique et financier
PU-RSJ-MOA	Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.
TIEN SIRA	« Chemin de la vérité » en bambara
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
UE	Union européenne
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

2 INTRODUCTION :

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, en synergie avec les Partenaires et techniques et financiers et la Société Civile intervenant dans le Secteur de la Justice, élabore la présente Revue Sectorielle de la Justice conformément à la lettre circulaire n°00805/MEF-SG du 08 mars 2023 qui fixe le cadre de la préparation et de l'organisation des activités du Calendrier Harmonisé des Revues pour l'année 2023.

La réalisation de ces différentes Revues (budget-programmes, projets/programmes, sectorielle et régionale) devra permettre de dégager les acquis et données nécessaires à l'optimisation du mécanisme de Pilotage et de suivi-évaluation du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) et des Objectifs du Développement Durable (ODD), suivant l'esprit du Décret n°2018-0623/PM-RM du 08 août 2018.

Il est utile de rappeler que le CREDD 2019-2023 a été adopté en Conseil des ministres le 29 mai 2019 et formellement approuvé par le Décret n°2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale, demeure le cadre de référence des politiques et stratégies de développement et le principal référentiel pour le dialogue et la concertation avec les partenaires techniques et financiers.

Ainsi, conformément au Décret n°2021-0474/PT-RM du 26 juillet 2021 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement et en lien avec le Programme de Travail Gouvernemental (PTG) et du Programme d'Actions du Gouvernement modifié (PAG 2020-2022) et suite à la rectification de la Transition et de la réorientation du PAG désormais sur la période juin 2021- mars 2022, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme s'est retrouvé dans l'Axe 4 intitulé « Promotion de la bonne gouvernance et adoption d'un pacte de stabilité sociale »

La Revue Sectorielle de la Justice, quintessence des réalisations et avancées en 2022, est le fruit de la synergie d'actions, de résultats et d'évaluation des acteurs gouvernementaux, d'aide au développement et sociaux. Elle constitue donc le réceptacle des contributions du Secteur à l'atteinte des objectifs nationaux (CREDD), Africains (Agenda 2063) et mondiaux (OMD) de développement.

3 CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Les Revues budgétaire et sectorielle 2022 concernent une année qui a été marquée par les efforts pour améliorer la situation sécuritaire dans un contexte de sanctions politique, diplomatique, économique et financière à l'encontre de notre pays avec, ses corollaires de contractions budgétaire, économique et financière.

Malgré cet état de fait, le Gouvernement du Mali, sous le leadership éclairé du Président de la Transition, Chef de l'Etat et la résilience des braves populations maliennes, a réussi à stabiliser l'économie et maîtriser les finances publiques.

Toute chose ayant fortement impacté sur la poursuite des progrès déjà entamés dans le cadre de la Loi d'orientation et de programmation pour le Secteur de la Justice 2020-2024.

Au niveau du Secteur de la Justice, des avancées notables ont été réalisées dans les domaines de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et l'impunité, des droits de l'Homme, du renforcement des capacités des personnels et de la redevabilité vis-à-vis du gouvernement et du peuple.

Ainsi, des évolutions majeures ont été entamées aux niveaux de la législation et de la gouvernance notamment :

- la modification du Code de procédure pénale par la création d'un Pôle national économique et financier (PNEF) à compétence national et de l'Agence pour la Gestion et le Recouvrement des avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC) ;
- la création de la Direction nationale des droits de l'Homme ;
- la signature et la diffusion de plusieurs circulaires aux fins de promouvoir la transparence et l'éthique au niveau des services et juridictions ;
- la production et la diffusion des statistiques et indicateurs de la Justice.

L'opérationnalisation depuis quelques années du Calendrier harmonisé des revues a permis, aussi bien au niveau sectoriel que national, une meilleure coordination, production et tenue des revues. Cependant, les efforts sont maintenus par le Gouvernement et ses partenaires afin de corriger les insuffisances qui perdurent çà et là.

C'est ainsi qu'il est organisé chaque année au niveau national le lancement officiel du processus des revues lors duquel les messages clés sont partagés et discutés par l'ensemble des acteurs.

Selon le planning d'exécution dudit calendrier, la revue sectorielle doit se tenir au plus tard le 20 avril et le rapport transmis le 30 avril 2023.

La période sous revue s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2022.

Les résultats de la revue alimenteront en occurrence la revue du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023).

L'exercice consiste à :

- collecter les informations relatives à la situation d'exécution physique et financière de la LOPJ 2020-2024 à travers le Budget programmes, des projets/programmes d'investissement public du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme au 31 décembre 2022 ;
- faire une analyse critique et proposer des solutions d'amélioration de la performance desdits projets et programmes à accroître leur impact sur les bénéficiaires ;
- identifier les principales contraintes qui entravent leur mise en œuvre ;
- faire valider les résultats obtenus par les responsables des programmes concernés.

Il porte sur les projets/programmes d'investissement public inscrits au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2022-2024, complétés par ceux actuellement en exécution et/ou en préparation.

3.1 Objectif :

Faire la situation du suivi et de l'exécution des politiques de développement du Secteur au 31 décembre

2022 et d'en étudier les perspectives.

3.2 Méthodologie :

La méthodologie consiste à faire :

✓ **l'analyse rétrospective des questions relatives :**

- à la mise en œuvre des politiques, stratégies, actions prévues ;
- à l'utilisation des ressources financières et humaines disponibles ;
- à l'atteinte des objectifs ;
- aux problèmes et contraintes.

✓ **les perspectives pour les trois prochaines années sur les questions relatives aux :**

- changements à apporter aux politiques, stratégies et actions pour une amélioration des résultats ;
- moyens nécessaires à mettre à disposition ;
- solutions à apporter aux problèmes systémiques et transversaux.

Pour ce faire, les différents acteurs concernés, à savoir l'Etat et ses démembrements ainsi que les organisations professionnelles concernées, la société civile et les partenaires techniques et financiers doivent être impliqués.

3.3 Résultats attendus :

Les résultats attendus sont :

- une évaluation de la performance du secteur est réalisée au titre de l'exercice 2022 (rapport réalisations/prévisions) ;
- un état d'avancement du passage à l'approche sectorielle en vue de rendre le Secteur plus performant est fait ;
- la programmation pour la période 2022 à 2024 est établie.

4 ANALYSE RETROSPECTIVE :

4.1 Rappel des politiques et stratégies :

La Justice et les droits de l'Homme occupent une place de choix dans le processus de refondation de l'Etat du Mali. De l'indépendance à nos jours, les initiatives de réforme ont été entreprises avec plus ou moins de succès et des fortunes diverses. Le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) et son plan opérationnel, la Charte des Valeurs de la justice et le Pacte pour le Renouveau de la Justice et, le Programme d'Urgence pour le Redressement du Système Judiciaire et la Mise en Œuvre de l'Accord pour la paix issu du processus d'Alger participent de l'engagement des pouvoirs publics à œuvrer pour la réhabilitation et la restauration de la crédibilité du service public.

Cependant, force est de constater que si ces différentes initiatives de réforme du système judiciaire ont, peu ou prou, contribué à l'améliorer, elles n'ont pas résolu les problèmes fondamentaux de la justice, laissant ainsi entière la récurrente et lancinante problématique de la saine distribution de la justice. Cette problématique prend un relief et une acuité particulière dans le contexte de la crise socio-sécuritaire que le Mali traverse et dont elle est un déterminant essentiel. En effet, la Justice représente un enjeu stratégique dans la résolution de la crise multidimensionnelle que notre pays a connue. Elle est un instrument d'intermédiation des rapports sociaux et un gage certain d'une paix sociale basée sur l'Etat de

droit.

L'amélioration de la qualité du service public de la Justice demeure une préoccupation majeure des plus hautes autorités. Cela s'est traduit dans les orientations des autorités de la Transition et dans les différentes phases du Programme d'Actions du Gouvernement de Transition (2020-2022) et des Plans d'actions Prioritaires (2023-2025) et Prioritaires Complémentaires (au-delà de 2025).

En son temps, le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger (PU-RSJ-MOA 2015-2018) a constitué la synthèse des activités pertinentes dégagées à partir des points de solidité et de fragilité issus du document de projet de réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire ainsi que des aspects qui appellent le changement et l'innovation. Il prenait également en charge les prescriptions de l'article 46 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et les exigences de retour de l'Administration judiciaire et pénitentiaire dans le nord du Mali.

Le PU-RSJ-MOA a été depuis suivi par la **Loi n°2019-072 du 24 décembre 2019 portant loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024)** qui vise le développement du Service public de la Justice dont les crédits budgétaires sont évalués à cent quatre-vingt-dix milliards quatre cent vingt millions (190 420 000 000) de francs CFA. La finalité de cette loi est de bâtir aux termes de cinq (05) années, un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

La LOPJ 2020-2024 entend relever les principaux défis du Secteur de la justice que sont notamment :

- la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ;
- le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le renforcement des personnels, des infrastructures et des équipements.

Les Cinq (05) axes d'intervention de la LOPJ sont :

Axe 1 : Adaptation du cadre juridique et réglementaire aux missions assignées à la justice ;

Axe 2 : Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires ;

Axe 3 : Consolidation de la démocratie ;

Axe 4 : Renforcement de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière ;

Axe 5 : Modernisation et renforcement du système de Communication de la justice.

Pour mémoire, en moyenne sur la période de **2015-2019**, la part du secteur de la justice dans le budget d'État oscillait autour de **1%**. Avec les prévisions de la LOPJ, le budget de la justice passera de 25,36 milliards en 2019 à 47,02 milliards en 2024, soit un taux d'augmentation de 85,4%.

Aussi sur la période **2020-2024**, le budget cumulé de la justice (portions centrale et régionale) serait de **190,42** milliards de FCFA soit **1,4%** du Budget national en moyenne sur la période, même si la part idéale souhaitable serait de 3% au moins.

Retenons que les 190,42 milliards de francs CFA sont répartis entre le **personnel** – 34,84% (salaires et primes indemnités), les **biens et services** – 26,33% (fonctionnement), les **transferts et subventions** – 3,38% et les **investissements** – 35,45% (infrastructures, études et équipements).

4.2 Processus de mise en œuvre :

Dans sa première année de mise en œuvre (2020), la LOPJ a souffert de l'apparition de la pandémie de la COVID 19 dès le premier trimestre et de la crise sociopolitique au deuxième trimestre, toute chose ayant conduit au ralentissement voire à l'arrêt de certaines initiatives non seulement au niveau des administrations publiques mais aussi des autres secteurs de la vie nationale.

Ainsi, l'élaboration du Plan d'activités annuel, la mise en place du Comité de Suivi et d'Evaluation (**CSE**) et la tenue de sa première réunion, indispensable au lancement de l'opérationnalisation de la LOPJ, n'ont pu être réalisées en 2020.

En **2021**, deuxième année de la LOPJ 2020-2024, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, malgré la relative persistance des crises de 2020, a de façon volontariste, avec les appuis des partenaires gouvernementaux, au développement et sociaux, posé les jalons de son opérationnalisation par l'**organisation** en janvier 2021 à Ségou d'un **atelier de suivi** des activités réalisées en 2020 et de **programmation** de celles de 2021 et la **mise en place** du Comité de Suivi et d'Evaluation (CSE) de la LOPJ en février 2021.

La **première réunion** du CSE s'est donc tenue le 10 mars 2021 et a permis l'approbation des résultats obtenus en 2020, la validation de la programmation des activités de l'année 2021 et l'adoption des orientations stratégiques nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés.

Aussi, l'un des constats au sortir de l'atelier de Ségou du 25 au 29 janvier 2021 est la possibilité d'une **révision** de la **LOPJ 2020-2024** pour tenir compte des gap (écarts) survenus à la suite de l'évolution de certains paramètres conditionnant sa mise en œuvre optimale.

Dans la foulée, une **réunion extraordinaire** du CSE a été organisée le 25 août 2021 afin de suivre notamment l'évolution de la mise en œuvre des 12 réformes dont la réalisation conditionne la libération de la tranche conditionnelle du budget de la LOPJ.

Sur une prévision de 34,300 milliards de F CFA de la LOPJ en 2021, 33,6 ont été accordés en inscription budgétaires sans tranche additionnelle.

Concernant l'exercice budgétaire 2022, la prévision de la Loi est de 37,600 milliards de F CFA mais 36,279 milliards de F CFA ont été inscrits dans la loi de finances sans tranche conditionnelle malgré le fait que le Ministère de l'Economie et des Finances était dans la logique de la délivrer. La satisfaction des conditionnalités de libération des tranches conditionnelles (les 12 réformes à réaliser par le MJDH) fixées de commun accord entre le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère de l'Economie et des Finances étant très avancée.

5 ÉTAT D'EXECUTION DES POLITIQUES :

5.1 Exécution physique :

L'année 2022 a été marquée au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme par un florilège de mesures et d'initiatives innovantes dans presque tous les domaines du Secteur et cela, dans le but de conforter et de rendre opérant les objectifs fixés par la Loi d'orientation et de programmation. L'ensemble des activités réalisées en 2022 (y comprises celles des partenaires techniques et financiers) dans le Secteur a contribué à l'opérationnalisation du Plan d'Actions de la LOPJ, en s'inscrivant dans les cinq (05) axes d'intervention retenus et, du Programme d'Actions du Gouvernement de Transition actualisé (PAG 2021-2024).

5.1.1 Adaptation du cadre juridique et règlementaire aux missions assignées à la justice :

Dans le cadre de l'atteinte des résultats de l'Axe 1 du Plan d'actions de la LOPJ, des avancées notoires et des actions innovantes ont été concrétisées et engagées à travers la modernisation et l'amélioration de la **législation**, le renforcement du dispositif de **contrôle interne**, la nécessité de la **redevabilité** accrue et la rationalisation de l'**inspection** des structures.

Sur ces questions, les importants progrès enregistrés en 2022 sont notamment :

- **L'activité légistique s'est poursuivie et les textes relatifs aux services centraux, en l'occurrence la DNAJS et la DNAPES ont été relus et transmis au Département pour les suites à donner en vue de leur introduction dans le processus d'adoption au niveau du Gouvernement.**

De plus, plusieurs avant projets de textes de même que les premiers drafts de certains textes ont été rendus disponibles :

- l'avant-projet de loi portant Statut de la Magistrature transmis au Garde des Sceaux le 31 mars 2022 ;
- l'atelier national de validation des avant-projets de lois portant code pénal et code de procédure pénale a été organisé du 15 au 20 août 2022 sur financement USAID/MJP ;
- l'avant-projet de loi portant Statut des cadis et des autorités traditionnelles a été élaboré, validé et transmis ;
- l'avant-projet de loi portant statut des greffiers élaboré, validé et transmis ;
- l'avant-projet de textes relatifs à la classification des juridictions élaboré, validé et transmis ;
- les avant-projets de textes relatifs aux frais de justice en matière pénale élaborés, validés et transmis ;
- les avants projets de textes relatifs aux frais de justice en matière civile élaborés, validés et transmis ;
- l'avant-projet de texte relatif à l'Agence de recouvrement et de gestion des avoirs gelés, saisis ou confisqués a été élaboré, validé et transmis, sur financement préalable des Pays-Bas et sa finalisation sur budget national avec l'appui de l'USAID-MJP ;
- la modification du CPCCS n'a pas été réalisée parce que le Statut sur les autorités traditionnelles n'a pas été adopté.
- la modification du code de procédure pénale est intervenue dans le cadre de la création du Pôle National de lutte contre la cybercriminalité ;
- le projet de loi portant création de l'École nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation surveillée ;
- le projet de loi portant modification du statut des fonctionnaires du Cadre de la Surveillance des Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée ;
- les textes relatifs à l'assistance juridique et judiciaire sont élaborés, validés et transmis le 29 avril 2022.

A noter également la production d'un projet de décret de grâce a été examiné par la commission nationale de grâce.

- **La gouvernance et la transparence dans le milieu judiciaire ont été suivies plus efficacement** en vue de l'amélioration du service public de la justice. En effet, treize (13) juridictions (Tribunal administratif de Bamako, Tribunal pour Enfants de Bamako, Tribunaux de Grande Instance des Communes II et II du District de Bamako, Tribunal de Grande Instance de Kati, les Tribunaux d'Instance de Diéma, Kéniéba, Bafoulabé, Toukoto, Yélimané, Nioro du sahel et de Kangaba,) et neuf (09) maisons d'arrêt et de correction y attenent et le CPA Kéniéroba ont été contrôlées sur financement du budget national et huit (08) missions avec l'appui de certains partenaires notamment le PNUD – PROSMED (Koutiala) et la MINUSMA (Badiangara, Koro, Djenné, Ténenkou, Youwarou et Douentza).

Quinze (15) missions sur faits signalés ont été menées au niveau des tribunaux de grande instance des Communes I, III et IV du District de Bamako, du tribunal administratif de Bamako, du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro, de la Cour d'Appel de Kayes, du Tribunal d'Instance de Fana, du Tribunal pour Enfant de Bamako et Tribunal de Grande Instance de Koutiala.

Concernant les maisons d'arrêt, l'Inspection des Services Judiciaires a pu procéder à la vérification de conformité de 58 structures.

Un Atelier de formation sur le Guide digitalisé de l'Inspecteur des services judiciaires et pénitentiaires a été organisé grâce à l'appui de PNUD-PROSMED au bénéfice du personnel de l'Inspection.

Enfin, des missions pour l'évaluation des conditions de travail au sein des établissements pénitentiaires de Gao et Mopti ont été organisées avec l'appui de la MINUSMA.

- **L'accès à la justice a enregistré une très faible progression** quant à la réalisation des infrastructures de la Carte judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des services du fait de la non-mobilisation sur l'exercice 2022 des inscriptions budgétaires sur les investissements, pour raison de restrictions budgétaires au niveau de l'Etat.

Néanmoins, grâce aux acquis des cinq dernières années en matière d'infrastructures judiciaires, il n'y a pas eu de dégradation du niveau d'accès à la Justice pour les populations.

En outre, les activités de Suivi, Contrôle et Surveillance des travaux d'achèvement de la Nouvelle Maison centrale d'arrêt de Bamako à Kéniéroba ont été achevées et son centre médical a été rénové avec augmentation de la capacité sa salle d'hospitalisation. La nouvelle maison d'arrêt et de correction de Koro a été finalisée et rendue opérationnelle.

Le Quartier à sécurité renforcé de la maison d'arrêt de Dioïla a été finalisé et rendu opérationnel.

La finalisation des travaux de construction du Siège de la CPS SJ (le chantier est à 66% de réalisation) et de l'amphithéâtre de l'INFJ n'a pas enregistré de progrès.

5.1.2 Modernisation et relèvement du niveau de performance des services judiciaires :

Sur l'Axe 2 de la LOPJ, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a en 2022 obtenu de nombreux résultats tangibles dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles des structures judiciaires, de la mise en place de méthodes modernes de gestion du personnel judiciaire et de renforcement de ses capacités, de l'amélioration des conditions salariales du personnel judiciaire, de la

dotations aux structures de la justice d'équipements et de matériels en adéquation avec leurs missions et du renforcement de l'accessibilité à la justice des justiciables.

Le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a organisé avec l'appui de la MINUSMA et du PNUD des Journées de réflexion visant à évaluer la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation de la justice et présenter le chantier de la réforme de la justice et ses priorités dans une perspective de planification stratégique.

Sur ces thématiques, les avancées suivantes ont été opérées :

- **Les capacités institutionnelles des structures judiciaires ont été renforcées** par des actions notables majoritairement grâce aux partenaires au développement.

Ainsi, le Département a pu participer à deux missions effectuées en Autriche sur budget national et au Pays-Bas sur le financement du Canada qui a également permis la réalisation de missions de collecte et atelier de validation du recueil jurisprudence en matière de délinquance économique et financière.

Un plan architectural de la future Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire est disponible, école dont le texte de création qui a fait l'objet d'un atelier d'appropriation est dans le circuit d'adoption.

Un montant de 5 549 715 493 FCFA sur budget national a été consacré à la fourniture de bacs à sables, de Gilets pare-balle et de consommables et fournitures aux services de la Justice dont 90% des maisons d'arrêts ont bénéficiées de la mesure.

La Brigade d'intervention rapide a été dotée en équipements de maintien d'ordre et en matériels roulant grâce à la MINUSMA et une dotation en équipements et matériel bureautique la mise en place des mécanismes d'identification des risques des détenus a été effectuée.

L'année a été marquée par la production des annuaires statistiques 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 du Secteur de la Justice, des rapports des pôles économiques et financiers du Mali et du Pôle judiciaires spécialisé de lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue et, du recueil des arrêts en matière de corruption avec les concours du budget national et certains partenaires (PNUD-PROSMED et Pays-Bas-LucCEI).

Le développement sur mesure des applications de gestion des dossiers judiciaires (chaines civile, pénale et casier judiciaire) a été démarré avec l'appui de l'USAID-MJP.

Un atelier/retraite sur la planification pour la revue annuelle 2021 et l'élaboration du plan opérationnel 2022 de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ) 2020-2024 a été organisé du lundi 21 au vendredi 25 février 2022 dans la salle de réunion du Centre KORE de Ségou sur financement du PNUD-PROSMED.

La deuxième session du Comité de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la LOPJ 2020-2024 a été organisée par le MJDH le 31 mars 2022 à Bamako.

- **La gestion des personnels juridiques et judiciaires et le relèvement des capacités professionnelles ont été modernisés et renforcés** par les actions suivantes :

Le processus de recrutement de 100 auditeurs de justice a été finalisé en décembre 2022 mais celui concernant 150 auditeurs de la surveillance a connu la publication des résultats de l'épreuve écrite en 2022, ne restait que les résultats de la visite médicale pour clore le processus à ce niveau. Aussi, Les capacités de 30 Magistrats et des greffiers ont été renforcées sur les textes de l'OHADA

Le PAJM II de l'Union Européenne a pris en charge la formation des notaires en deux (02) sessions de formation continue de deux (02) jours. Le nombre de participants par session était d'environ 25 avec comme thématiques : le testament en droit malien et la société par action simplifiée. Le projet a aussi permis le séquençage pour la formation initiale des auditeurs de justice.

Deux nouveaux modules de formation ont été rendus disponibles : "Lutte contre la corruption" avec l'appui de COWATER et "Amendes en matière d'infractions à la circulation routière" avec l'appui de l'ANASER.

De même, dans le cadre du partenariat entre l'Institut national de Formation judiciaire « Maître Demba DIALLO » et l'UNITAR, huit (08) sessions de formation continue de cinq (05) jours ont été réalisées sur les thèmes ci-après : la formation des formateurs, les violences basées sur le genre, la protection des enfants en conflit avec la loi, le contentieux électoral. Le nombre de participants par session était d'environ 50.

Egalement, toujours avec l'appui de UNITAR, deux (02) sessions de formation continue de 05 jours ont été organisées sur le thème de la préparation des actes de procédure, six (06) sessions de formation continue de 05 jours sur les thèmes des violences basées sur le genre, de l'éthique et de la déontologie, six (06) sessions de formation continue de 25 participants et 2 jours chacune deux (02) sessions de formation continue de 50 participants et 5 jours chacune sur les thèmes des voies d'exécution, de la vente par l'huissier-commissaire de justice, de l'assignation-signification, de l'éthique et la déontologie, de l'immunité d'exécution et aussi 20 huissiers ont également formés sur le contentieux électoral. Une (01) session de formation continue de 5 jours sur "la protection des mineurs" avec comme participants 25 agents sociaux ainsi que 25 journalistes, deux (02) sessions de formation continue de 5 jours et six (06) sessions de formation continue de 2 jours avec une moyenne de 25 participants environ par session sur les thèmes suivants : le droit OHADA sur l'arbitrage, les modes alternatifs de règlement des différends, faux en écriture, abus des biens sociaux, le contentieux des marchés publics, l'éthique et la déontologie, la responsabilité médicale (aspects civil et pénal).

Enfin, quatre (04) sessions de formation continue de 5 jours sur les contentieux électoraux ayant intéressé 60 journalistes et 40 acteurs électoraux.

La MINUSMA a appuyé les formations sur les pièces d'exécution pour 29 membres du personnel judiciaire de Tombouctou ; sur la prise en charge judiciaire des mineurs dans la région de Gao ; et avec ONUDC, un atelier pour 18 magistrats sur l'utilisation des techniques spéciales d'enquête dans le traitement judiciaire des dossiers relatifs aux infractions terroristes.

- **Le principe a été posé pour l'amélioration des conditions salariales des personnels greffiers et secrétaires de greffes et parquets** par l'octroi de la prime de participation à la judicature dont a déjà bénéficié le personnel de la surveillance.

Les capacités de réalisation de leurs missions de service public par les structures judiciaires ont été renforcées à travers :

La réalisation de Voyages d'étude au Rwanda (du 16 au 24 juillet 2022) et au Sénégal du (du 27/11/2022 au 03/12/2022) avec l'appui du partenaire UNITAR.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature a pu participer au colloque des réseaux francophone de la magistrature judiciaire au Canada.

L'Inspection des services judiciaires à été dotée en système d'électrification solaires (panneaux et batteries), de deux (2) climatiseurs et d'un véhicule pick up (en voie de livraison) grâce au PNUD-PROSMED.

L'édition 2022 de la conférence annuelle de l'Administration pénitentiaire et de l'Education surveillée (APES) a été organisée à Ségou du 28 au 30 novembre 2022 sur financement de PNUD-PROSMED et du PAJM II. Le personnel pénitentiaire des régions de Mopti, Tombouctou et Gao a pu être également formé sur « les règles de Bangkok, les règles Nelson Mandela, la protection des mineurs privés de liberté à Mopti avec une trentaine (30) de participants en collaboration avec le PNUD et la MINUSMA.

Il faut noter aussi le renforcement des capacités professionnelles des utilisateurs du logiciel AGIDERM à travers 04 sessions de formation toujours sur appui PNUD-PROSMED et MINUSMA et, la réactivation du processus de dotation de l'APES en 35 véhicules et de 50 motos dans le cadre du don japonais.

La première conférence des magistrats du siège du ressort de la Cour d'Appel de Mopti a été organisée avec l'appui de la MINUSMA.

Le renforcement des capacités du personnel pénitentiaire a été appuyé par la MINUSMA à travers le développement des curricula de formation du personnel de l'administration pénitentiaire. Par ailleurs, des formations ont été réalisées : au niveau central, sur l'identification et de priorisation des risques de corruption en milieu carcéral (15 fonctionnaires), pour l'élaboration de stratégies d'atténuation des risques de corruption dans le secteur pénitentiaire (21 participants) ; à Gao, sur l'éthique et la déontologie pénitentiaires (20 agents de Gao, Bourem et Ansongo), sur les droits des personnes privées de liberté (37 officiers de Gao et Ménaka) ; à Mopti, sur la gestion des incidents en milieu carcéral, sur les techniques de fouille, menottage et escorte lors du transfèrement des détenus (15 agents), sur la gestion des détenus à haut-risque (28 agents pénitentiaires de Mopti, Bandiagara, Douentza et Ségou), un atelier de simulation dans le cadre du plan intégré de protection et de défense des établissements pénitentiaires (80 agents) ; à Tombouctou, sur la gestion des dossiers pénitentiaires (20 agents), de renforcement des capacités des personnels de santé et des travailleurs sociaux, un atelier de simulation dans le cadre du plan intégré de protection et de défense des établissements pénitentiaires (80 agents) ; en secourisme, avec l'appui de la croix rouge malienne, pour les agents des MAC de Koulikoro, Dioïla e centres de détention de Bollé (femmes et mineurs) ; sur l'usage minimal de la force à Koulikoro (26 participants).

- **L'accessibilité des populations à la justice et au droit a enregistré des avancées très satisfaisantes** à travers de nombreuses initiatives telles que l'affichage des tarifs de frais de justice au niveau des juridictions, l'assistance juridique et judiciaire, l'organisation d'audiences délocalisées dans les zones affectées par l'insécurité, l'organisation d'atelier d'appropriation du Guide judiciaire et l'appui aux missions d'inspection dans le centre et le nord du pays.

Plus particulièrement, on peut retenir la prise en charge des frais de justice et des sessions d'assises sur budget national en plus de la contribution du PNUD à travers le PROSMED.

Le Tribunal Administratif de Gao est rendu opérationnel et a tenu ses toutes premières audiences.

La MINUSMA a facilité l'organisation des missions des juges à leurs ressorts pour la tenue d'audiences à Goundam, Diré Gourma-Rharous, Niafouké, Ansongo et Bourem.

Aussi, le portail web du MJDH a été développé et mise en ligne grâce à l'appui de l'USAID-MJP.

5.1.3 Consolidation de l'État de droit et renforcement des droits humains :

L'Axe 3 de la LOPJ est relatif à la consolidation de l'Etat de droit et le renforcement des droits humains. Il poursuit l'humanisation des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires, l'État de droit par l'impartialité de la justice et la protection des droits des justiciables et la maîtrise du dispositif de coordination des actions d'appui au Secteur de la Justice.

Plusieurs avancées ont été réalisées à cet effet :

- **L'humanisation des conditions de détention a enregistré des quelques progrès** après le pas décisif réalisé l'année dernière dans l'atteinte des normes internationalement admises à la suite de leur intégration dans l'arsenal juridique national.

Ainsi, le Projet d'Appui à la Justice du Mali de l'Union Européenne a favorisé la réhabilitation d'un bâtiment à Bollé-femmes en vue de l'installation d'une boulangerie dont le marché des équipements a été lancé. Le projet a aussi livré une importante quantité de kits d'hygiène à la DNAPES et permis l'organisation de trois (3) ateliers (Bamako, Ségou et Mopti) d'appropriation et de validation du Guide du détenu et de ses produits dérivés avec plus de 100 participants formés à l'occasion.

Des activités de réinsertion ont été mises en place dans certains établissements pénitentiaires notamment dans le domaine de l'agroécologie.

Les maisons d'arrêt et de correction ont été dotés en denrées alimentaires suffisantes, en produits pharmaceutiques, en équipements techniques d'ateliers divers et en kits d'hygiène et de lutte contre les maladies infectieuses essentiellement sur budget national.

La MINUSMA a soutenu la réalisation d'évaluations des conditions sanitaires et d'hygiène dans les maisons d'arrêt et de correction de Tombouctou, Gao, Mopti, Bamako, Koulikoro et Kéniéroba. Par la suite, un cadre normatif national de gestion, fonctionnement et mise en place de comités d'hygiène et de promotion de la santé au sein des établissements pénitentiaires du Mali a été élaboré pour la mise en place de comités d'hygiène au niveau des établissements pénitentiaires.

- **La promotion et la défense des droits de l'Homme** ont été essentiellement réalisées à travers des appuis émanant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, à savoir :

- l'organisation de deux ateliers sur l'appropriation du processus de préparation de l'examen périodique universel (EPU) 2023 du Mali le 13 décembre 2022 avec 50 participants et de synthèse des données sectorielles relatives à la rédaction du rapport national en vue de la préparation de l'examen périodique universel (EPU) 2023 du Mali dans le cadre de la protection des droits de l'Homme au Mali le 27 décembre 2022 avec 42 participants ;
- le traitement par le Comité de traitement diligent des dossiers de naturalisation de 543 dossiers de déclaration de nationalité avec l'appui financier du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (HCR) ;
- la réalisation d'une caravane de sensibilisation en car-mobile sur le phénomène de l'apatridie dans les localités de Mopti et de Sévaré et, sur les sites des déplacés internes des deux villes avec une couverture médiatique de la station régionale de l'ORTM à Mopti ;
- la tenue de l'Atelier d'élaboration de l'avant-projet de décret portant création de l'organe en charge de la détermination du statut de l'Apatride et du projet de Guide de détermination du statut de l'Apatride du 6 au 8 septembre 2022 à Banancoro - région de Koulikoro ;
- la tenue de l'Atelier de validation n°2 de l'avant-projet de décret portant création de l'organe en charge de la détermination du statut de l'Apatride et du projet de guide de détermination du statut de l'Apatride à Ségou du 22 au 23 novembre 2022 uniquement sur financement du partenaire HCR ;
- la tenue de l'Atelier de suivi Evaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des ateliers d'information et de sensibilisation sur l'apatridie à Ségou, le 24 novembre 2022 ;
- la tenue de l'Atelier n°2 de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues des ateliers d'information et de sensibilisation sur l'apatridie à Sikasso qui a regroupé plus d'une vingtaine personnes le 15 décembre 2022 ;
- l'organisation d'un atelier d'information des acteurs administratifs et judiciaires des régions de Badiangara et Douentza sur les enjeux de la lutte contre l'apatridie, le cadre juridique traitant de la nationalité malienne le 14 au 16 mars 2022 à l'hôtel LAFIA de Sévaré, quarante-six (46) participants dont trente-neuf (39) issus de l'Administration, de la justice, de la Société civile, des autorités religieuses et sept (7) déplacés internes ;
- la réalisation en langues locales (bamanan, peuhl, sarakolé et dogon) de messages d'information et de sensibilisation sur l'apatridie, ses causes et les conséquences ;
- la réalisation et la diffusion sur l'ORTM de messages d'information et de sensibilisation sur l'apatridie, le risque d'apatridie liés aux déplacements forcés et les conséquences de l'apatridie (8 diffusions télé en deux séquences, 25 diffusions radiophoniques).

Dans le cadre du CNCLTPPA, des réunions du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées s'est tenue une ou deux fois toutes les semaines en 2022.

La Journée mondiale de la dignité des victimes de la Traite a été célébrée le 30 juillet 2022.

Notons aussi l'organisation d'une session de renforcement des capacités du personnel féminin du MJDH en genre et en violences basées sur le genre (VBG) et la formation en genre et VBG au profit des points focaux genre des juridictions des régions de Ségou et de Mopti.

Deux missions de prise de contact avec les chefs des juridictions et de parquets des régions de Ségou et de San sur la prise en charge des VBG ont été effectuées ainsi qu'un atelier de réflexion sur la gratuité de la prise en charge judiciaire des dossiers de VBG. Toutes ces activités genre ont été réalisées grâce au financement des partenaires techniques et financiers.

5.1.4 Renforcement de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue et la criminalité transfrontalière

Sur ce registre de la lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue, la cybercriminalité et la criminalité transfrontalière organisée (Axe 4 de la LOPJ), le Département de la Justice et des Droits de l'Homme a marqué le clou avec la concrétisation de plusieurs projets d'innovation à travers l'évolution des cadres normatifs et opérationnels y afférents.

Les avancées ci-après sont recensées à ce niveau :

- **Le cadre normatif de la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière a été renforcé et adapté aux mutations et enjeux qui font désormais office de baromètre et de boussole dans la gouvernance du domaine.**

Ainsi, à travers les modifications du Code pénal, du Code de procédure pénale, l'adoption des textes portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Pôle National Economique et Financier (PNEF) et de l'Agence de recouvrement et de gestion des avoirs saisis, gelés ou confisqués, un tournant et un élan nouveaux ont été donnés à la lutte contre ces phénomènes socio-économiques, inscrits en priorité d'action dans le Programme d'actions du Gouvernement de Transition.

Il est maintenant attendu l'opérationnalisation de ces nouvelles structures par la mise à disposition des personnels, budgets et infrastructures adéquats à la réussite des missions à elles confiées.

Aussi, avec l'appui de certains partenaires au développement, un certain nombre d'activités du genre ont été menées en vue de rendre la lutte plus visible et compréhensible pour les acteurs et le grand public. Il a été donc produit et imprimé pour large diffusion un recueil des suites judiciaires sur la délinquance économique et financière (2016-2022) et le rapport de traitement des dossiers au niveau des pôles économiques et financiers du Mali (2018-2022), grâce à une appui de la coopération néerlandaise à travers le Projet de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite (Pays-Bas/LucCEI) et la coopération canadienne à travers le Fonds reliquataire PO PRODEJ.

Quant au combat contre la corruption dans le milieu judiciaire et pour la promotion et le respect des règles déontologiques par les acteurs juridiques et judiciaires, des activités de sensibilisation et de d'échanges ont été menées en synergie par les syndicats du Secteur de la Justice au niveau des cours d'Appel de Kayes et de Bamako, sur financement de la coopération canadienne.

Ces actions ont été soutenues par l'organisation de campagnes de sensibilisation par affiches à travers la ville de Bamako et des rencontres Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme – Presses et média au niveau de la maison de la Presse toujours sur appui des partenaire du Royaume des Pays-Bas et du Canada.

Les travaux de sécurisation de la future antenne régionale à Mopti de la Brigade d'investigation spécialisée du Pôle judiciaire spécialisé en matière de terrorisme, criminalité transnationale organisée et crimes internationaux ont été conclus ainsi que les travaux supplémentaires de sécurisation du nouveau site du Pôle à Bamako.

5.1.5 Modernisation et renforcement du système de Communication de la justice :

L'Axe 5 de la LOPJ s'articule autour des efforts de modernisation et le renforcement du système de communication de la Justice par la mise en place d'une stratégie de communication du service public de la justice et l'interconnectés des services et juridictions au sein d'un réseau d'échanges et d'information.

Sur ce registre, une importante avancée a été réalisée :

- **La stratégie de communication du Département** et son plan d'actions ont été efficacement mise en œuvre à travers la systématisation de la visibilité de toutes les actions et initiatives sur les canaux de communication établis à cet effet.

C'est ainsi que, via soit le Magasine d'informations générales du Ministère, les pages de réseaux sociaux, les médias d'Etat et privés, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a été en 2022, l'un des département sectoriel le plus visible et présent dans la sphère médiatique nationale.

On peut notamment citer les rencontres Justice-Presses sur diverses thématiques d'intérêt public avec l'appui de certains partenaires tels que les coopérations du Royaume des Pays-Bas et du Canada qui ont en outre financé les activités de renforcement de capacité en communication institutionnelle à l'attention des chefs de juridictions et de parquets, l'assistance média communication et événementiel pour le compte du MJDH, la mise en place de la maison de la justice dénommée « Hakew Kunafoni » grâce à l'USAID MJP et, le renforcement des capacités de la Cellule de Communication du Département..

5.1.6 Etat d'exécution du PAG de la Transition 2021-2022 de la Justice :

Le Plan d'actions du Gouvernement de la Transition actualisé (PAG) 2021-2024, pour ce qui concerne le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, comporte dix-huit activités réparties en sept (07) actions uniquement au niveau de l'Axe 4 : **Promotion de la bonne gouvernance et adoption d'un pacte de stabilité.**

Au titre des actions dévolues au ministère de la Justice et des droits de l'Homme (MJDH)

Action 4.1.9 Poursuites des actions judiciaires dans les dossiers d'armements et d'équipements militaires

Dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance afin de lutter contre la corruption et la délinquance financière, le gouvernement du Mali à travers le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, a mis un accent particulier sur les poursuites judiciaires dans la lutte contre l'impunité.

Les actions de contrôle et de vérification sectorielle sur la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire (LOPM) et la Loi de Programmation pour la Sécurité Intérieure (LPSI) ont permis d'engager des poursuites consécutives aux violations graves des règles de la comptabilité publique, susceptibles de constituer des détournements ou toutes autres malversations.

Au nombre de poursuites engagées, deux (02) dossiers sont identifiés et retenus parmi tant d'autres, à savoir :

- « dossier d'acquisition des avions cloués au sol » ;

- « dossier d'acquisition de l'avion présidentiel », **tous traités et transmis à la Cour Suprême aux fins de droit.**

Action 4.1.13 Poursuite des enquêtes sur les tueries et exactions des 10, 11 et 12 juillet 2020

A la suite des rassemblements populaires des 10, 11 et 12 juillet 2020, organisés par les mouvements M5-RFP à travers la ville de Bamako, Kayes et Sikasso, les forces de l'ordre ont été déployées afin de sécuriser les édifices publics et les institutions de la République. Il en est résulté des échauffourées avec mort d'homme et des blessés graves parmi les manifestants et les forces de l'ordre.

A Bamako, le Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District a ouvert une enquête suivie de l'ouverture d'une information judiciaire contre X pour meurtre, coups mortels, coups et blessures volontaires aggravés et complicité de ces faits.

A ce jour, cette procédure enregistre trois (03) inculpations avec un mandat de dépôt et plus d'une soixantaine d'auditions de parties civiles et de témoins.

Concernant Sikasso, une information judiciaire est en cours contre X pour meurtre et coups et blessures volontaires.

S'agissant de la ville de Kayes, une information judiciaire est en cours et concerne trois (03) dossiers pour des faits de meurtre, pillage, incendie volontaire, coups et blessures volontaires. Six (6) personnes sont sous mandat de dépôt.

Sur une prévision de dix (10) dossiers de poursuites à engager, 09 poursuites ont été engagées soit un taux de réalisation de 90%.

Les procédures suivent régulièrement leur cours.

Action 4.1.14 Mise en place de la Commission d'enquête sur les occupations et les démolitions de la zone aéroportuaire de Bamako Sénou

La commission d'enquête sur les occupations et les démolitions de la zone aéroportuaire de Bamako Sénou a été mise en place.

Les membres ont été nommément désignés par décision du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux.

Elle a élaboré son plan de travail avec un budget conséquent. Les travaux se poursuivent.

Action 4-1-17 Inspection et contrôle des services judiciaires

En lien avec la volonté politique marquée des plus hautes autorités de la Transition de faire de la Justice l'un des socles du renouveau de la gouvernance et de l'Etat de droit au Mali, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme à travers l'Inspection des Services Judiciaires, a fait de l'assainissement et de la performance du service public de la Justice la clé de voute devant permettre l'atteinte de ces ambitieux objectifs.

C'est pourquoi, grâce au budget national et avec l'appui des partenaires du Département, les missions d'inspection des services de juridictions ont été fortement mis en avant aussi bien en mission classique de vérification de conformité que sur faits signalés sur lesquels une attention particulière est exercée.

Ainsi, au titre des indicateurs retenus, le **nombre de missions** d'inspection **est passé de 16** en avril dernier **à 24** au 30 septembre 2022 et les **structures contrôlées** sont **à 78** au lieu **de 59 en avril.**

L'**atteinte des cibles des indicateurs** du PAG à ce niveau **a été dépassée** et se situe **respectivement** à **120 %** et à **130%** pour les deux indicateurs.

N.B : en raison de l'atteinte et du dépassement des cibles des indicateurs de certaines actions dévolues au MJDH, lesdites actions ne font plus l'objet d'évaluation pour la présente période.

Il s'agit de :

- 4.1.11 Ouverture et poursuite des actions judiciaires dans les dossiers objet des rapports de contrôle du VEGAL et des autres organismes de contrôle de l'Etat ;
- 4.1.12 Ouverture et poursuite des actions judiciaires concernant les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;
- 4.1.15 Formation des personnels judiciaires sur l'éthique, la déontologie et la diligence dans le traitement des dossiers judiciaires

5.2 Exécution financière des projets :

Les projets et programmes mis en œuvre ou en cours dans le Secteur de la Justice sont au nombre de vingt et un (21) dont trois (3) inscrits dans la loi de Finances 2022 et dix-huit (18) sont financés et mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers.

Depuis 2020, tous les projets d'investissement du Département s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024).

Les projets sur financement du budget national et leur lieu d'exécution :

- RNP n°2762, projet de Construction de la nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako à Kéniéroba dans le Cercle de Kangaba, Région de Koulikoro ;
- RNP n°3042, Projet de construction et de réhabilitation des infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) "Me DEMBA DIALLO" à Bamako ;
- RNP n°2359, l'Appui à la CPS pour le secteur de la justice.

Les projets sur financement des PTF et leur zone d'intervention :

- **Union Européenne :**
 - Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali II (PAJM II) sur l'étendue du territoire national ;
 - Soutien à la Justice Militaire, EUCAP Sahel Mali dans les localités de Bamako et Mopti.
 - Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali ; CIVIPOL sur le territoire national ;
 - Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WiLDAF) dans les localités de Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti et Gao ;
 - Projet d'appui à l'accès des populations aux droits et à la justice pour renforcer la lutte contre l'impunité au centre du Mali (PARAJU-UE).

- **Pays-Bas :**
 - Contribution à l'Accès Adéquat des Démonis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II A » dans 600 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni et le District de Bamako ;
 - P17-0071-Sahel Criminal Justice : International Development Law Organization/Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO), dans les localités des régions de Gao, Mopti, Ségou, et le District de Bamako.

- **Royaume de la Suède :**
 - Contribution à l'Accès Adéquat des Démonis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) En Bamanan Tien-Sira II A » dans 600 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni et le District de Bamako.

- **Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDH) :**
 - Projet d'appui à l'accès adéquat des démunis aux droits et à la justice. (PAADDJ) dans les régions de Kayes, Sikasso et le District de Bamako.

- **La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :**
 - Lutte contre l'impunité : Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS) et à la mise en œuvre de la Politique nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
 - Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et accès à la justice dans les régions du centre et du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti) ;
 - Sécurité des prisons, lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation dans les localités du Nord et le Centre du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti).

- **Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :**
 - Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) mis en œuvre par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA dans les localités de Mopti, Djenne, Bandiagara, Koro, Douentza, Ségou, Macina, Niono, San, Bla, Tominian, Gao, Ansongo, Ménaka, Andéranboukane.

- **ONU Femmes :**
 - Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali dans localités de Ségou, San, Niono, Bla, Mopti, Bandiagara, et Djenné.

- **USAID :**
 - Projet de Justice au Mali (MJP)/Mali Justice Project (MJP) : USAID, couvre Bamako, Sikasso et les régions occupées par les ONG bénéficiaires de subventions dans l'ensemble du pays.

- **CANADA :**
 - Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako (les six communes), Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou (plusieurs communes de la région de Ségou) ;
 - Justice et Paix au Mali, dans les régions : Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Kidal ; Communes : Kayes, Diéma, Kita, Bafoulabé, Sikasso, Kadiolo, Ségou, Markala, Mopti, Tombouctou, Gao et les six (06) communes de Bamako ;

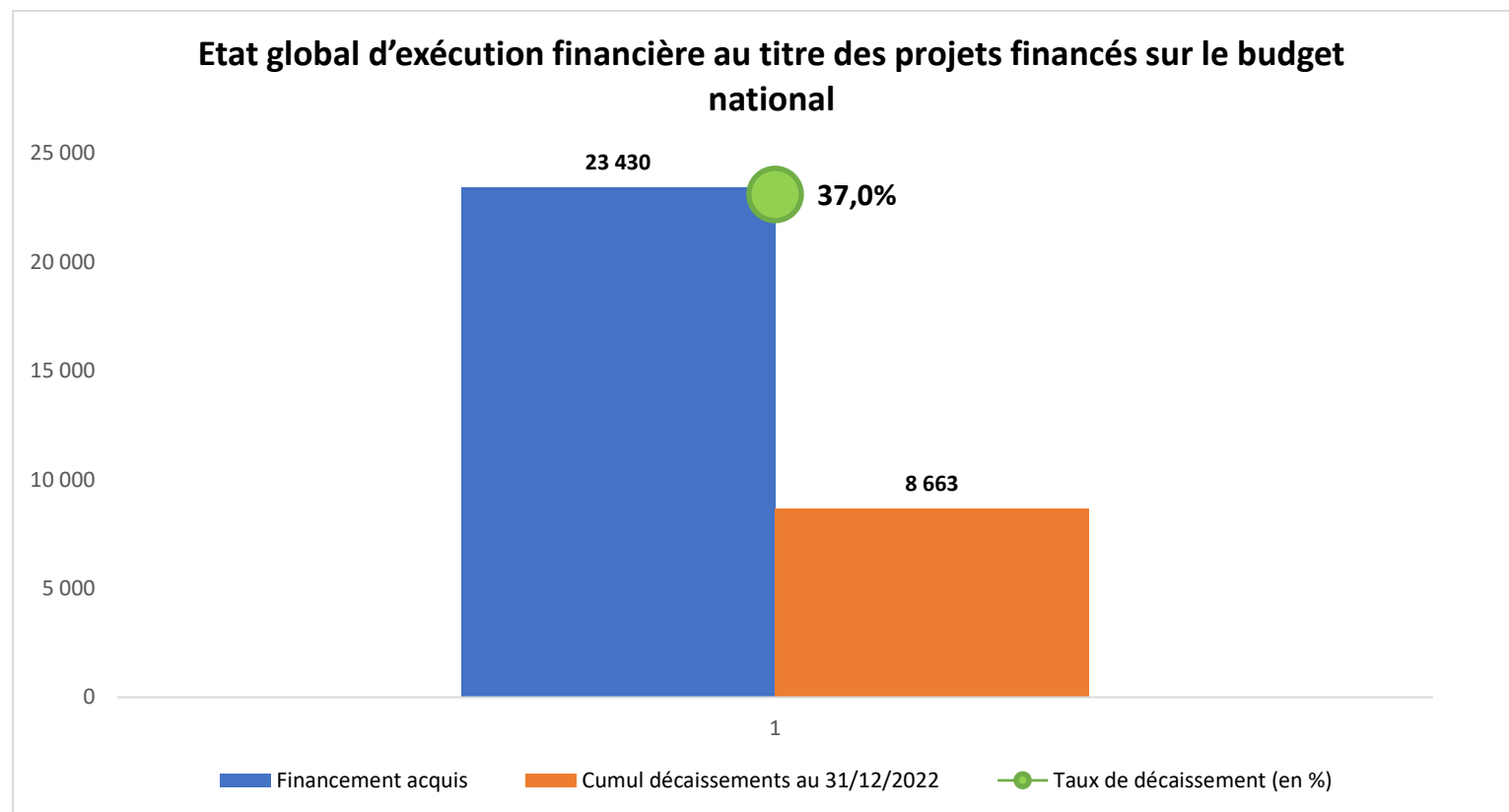
- Lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres dans les localités de Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao.

**5.2.1 Tableau 1 : Etat d'exécution financière par projet au 31/12/2022 du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
(Les Montants sont en Millions de F CFA)**

N°	RNP	Intitulé du projet	Durée	Coût	Financement acquis			Décaissement cumulé au 31/12/2022			Taux de décaissement			Observations
					Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	Int	Ext	Total	
Projets en exécution				23 390	23 390	0	23 390	13 638	0	13 638	58,31%	0	58,31%	
Secteur Infrastructures				22 011	22 011	0	22 011	12 667	0	12 667	57,55%	0	57,55%	
1	3042	Construction/ Equip, Rehab, Infr, INFJ, Me DEMBA DIALLO	2017-2022	2 808	2 808	0	2 808	1 541	0	1 541	54,88%	0	54,88%	
2	2762	Construction grande Prison de Bamako	2014-2022	19 203	19 203	0	19 203	11 126	0	11 126	57,94%	0	57,94%	Dotations de 2015 ont été réaffectées à la réhabilitation d'autres Maisons d'arrêt du Mali (Programme d'Urgence 3051), (non la prison centrale)
Secteur Ressources Humaines				1 379	1 379	0	1 379	971	0	971	70,41%	0	70,41%	
3	2359	Appui CPS Secteur Justice	2008-2022	1 379	1 379	0	1 379	971	0	971	70,41%	0	70,41%	
Total Général				23 390	23 390	0	23 390	13 638	0	13 638	58,31%	0	58,31%	

Source : synthèse CPS SJ/DNPD

Graphique 1 : Etat d'exécution financière global des projets programmes sur Budget national au 31/12/2022

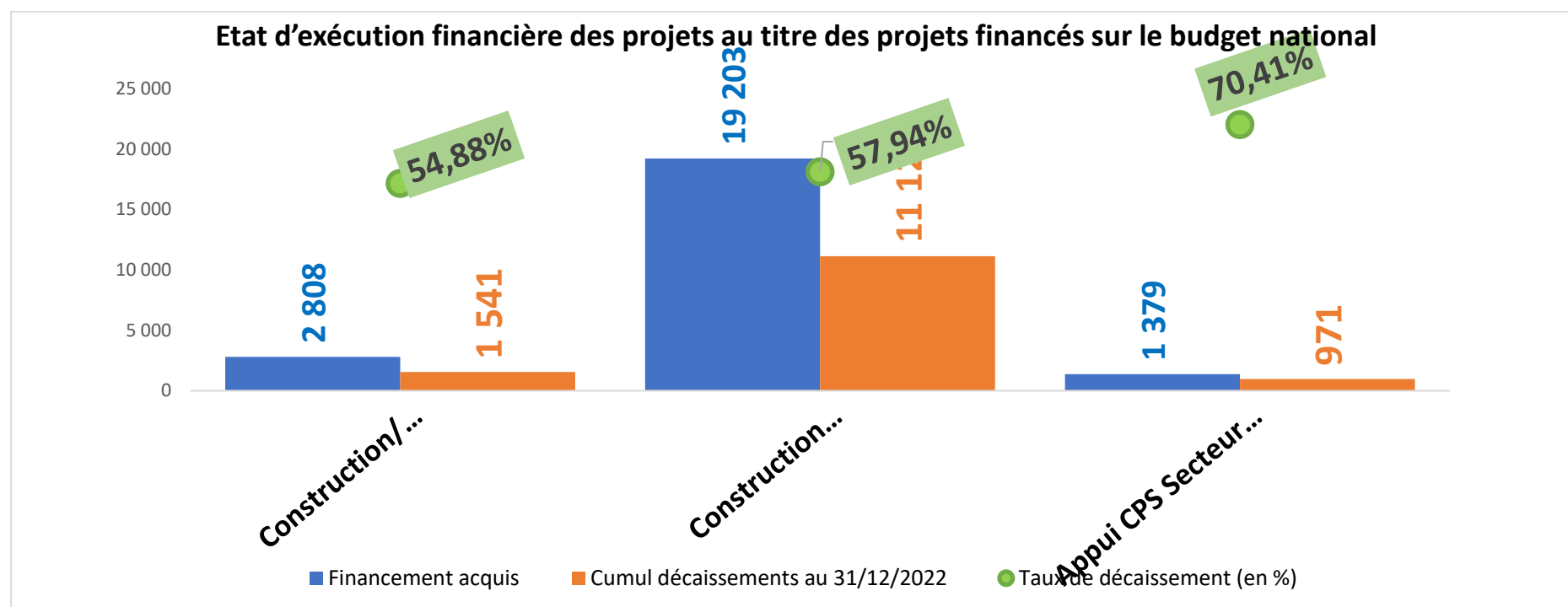


Graphique n°1 : Analyse de l'état global d'exécution financière des projets/programmes au 31/12/2022

Il ressort de l'analyse des données du graphique n° 1 ce qui suit :

Le coût total et/ou le financement acquis de l'ensemble des projets programmes revu s'élèvent à vingt-trois milliards-trois cent quatre-vingt-dix millions (23 390 000 000) de francs CFA y compris la dotation initiale de l'exercice 2022. Les décaissements se sont cumulés à treize milliards six cent trente-huit millions (13 638 000 000) d Francs CFA contre douze milliards huit cent quarante-six millions (12 846 000 000) soit un taux de décaissement de 58,31% en 2022 contre 54,92% en 2021, soit une hausse de 3,39%. Cette hausse est due essentiellement aux paiements sur le projet « Construction de la grande maison d'arrêt de Bamako à Kéniéroba ». « L'appui CPS » n'a enregistré qu'une ouverture de 15% au premier semestre et le Projet « Constructions, Equipements, Réhabilitations, Infrastructures de l'INFJ Me DEMBA DIALLO » n'a bénéficié d'aucune ouverture budgétaire en 2022.

Graphique 2 : Etat d'exécution financière détaillé des projets programmes sur Budget national au 31/12/2022



L'examen du graphique n°2 ci-dessus permet de connaître le coût de chaque projet en exécution. A travers cette présentation, on peut lire le montant du financement acquis, le cumul des décaissements et le taux de décaissement par projet :

- le Projet de construction, d'équipement et de réhabilitation des Infrastructures de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) « Me DEMBA DIALLO » a un financement acquis de 2 808 000 000 pour un montant décaissé de 1 541 000 000 soit un taux de décaissement de 54,88% qui n'a pas évolué en 2022 du faite que les dotations pour les investissements ont été gelés. ;
- le Projet de Construction de la grande Prison de Bamako (nouvelle Maison d'Arrêt de Bamako) a un financement acquis de 19 203 000 000 F CFA pour un montant décaissé de 11 126 000 000 F CFA en 2022 contre 10 355 000 000 F CFA soit 57,94% en 2022 contre un taux de 53,92% en 2021 soit une hausse de 4.02% cela est due à la volonté des autorités de boucler ce projet qui a été réceptionné bien que les dotations des investissements ont été gelés ;
- l'Appui CPS Secteur Justice a un financement acquis de 1 379 000 000 pour un montant décaissé 950 000 000 soit un taux de 70,41% en 2022 contre de 68,89% en 2021 soit une hausse de 1.52%.

Tableau 2 : Analyse comparative entre le coût total des financements acquis des projets et le cumul des décaissements.

Unité : (En Millions de Franc CFA)

	Financement acquis	Cumul décaissement	Ecart
31/12/2021	23 390	12 846	10 544
31/12/2022	23 390	13 638	9 752

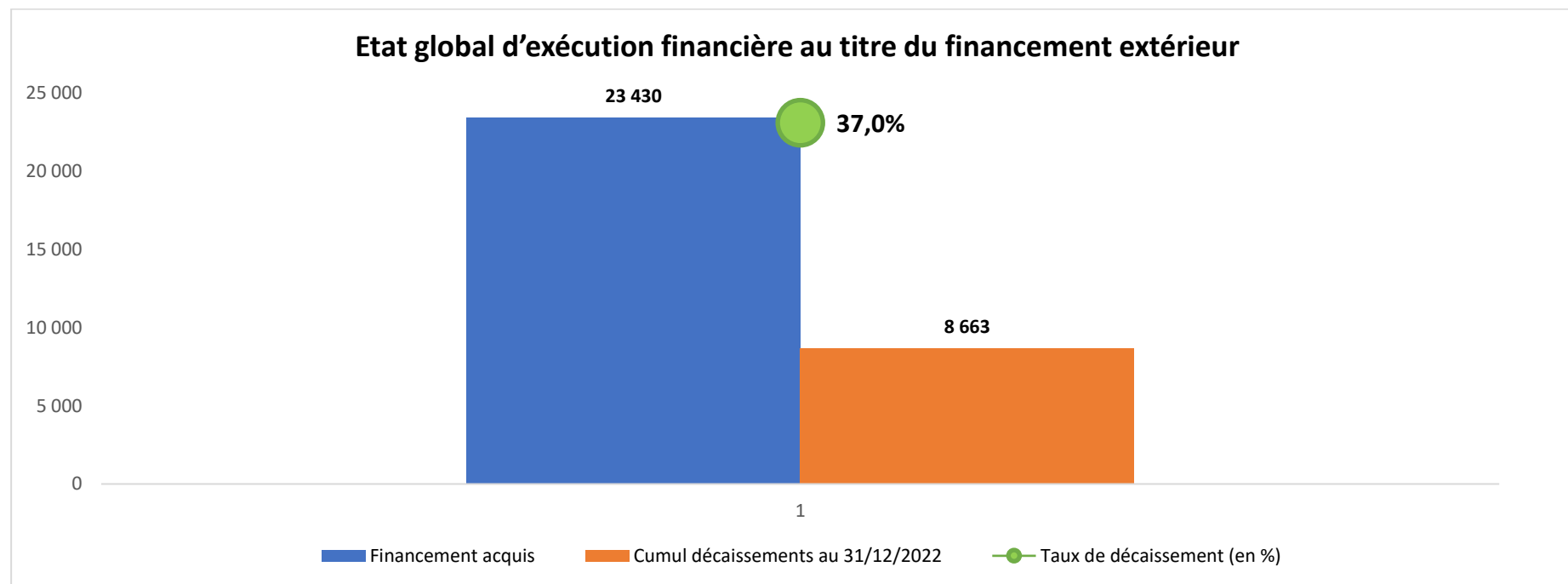
Le tableau 2 ci-dessus, fait ressortir un écart de 9 752 000 000 F CFA en 2022 contre 10 544 000 000 F CFA en 2021. Cet écart s'explique par le fait que la plupart des dotations de l'exercice 2022 ont été gelées.

5.2.2 Etat d'exécution financière au titre des projets financés par les partenaires techniques et financiers (externe) :

Tableau 4 : Etat d'exécution financière au titre des projets financés par les PTF

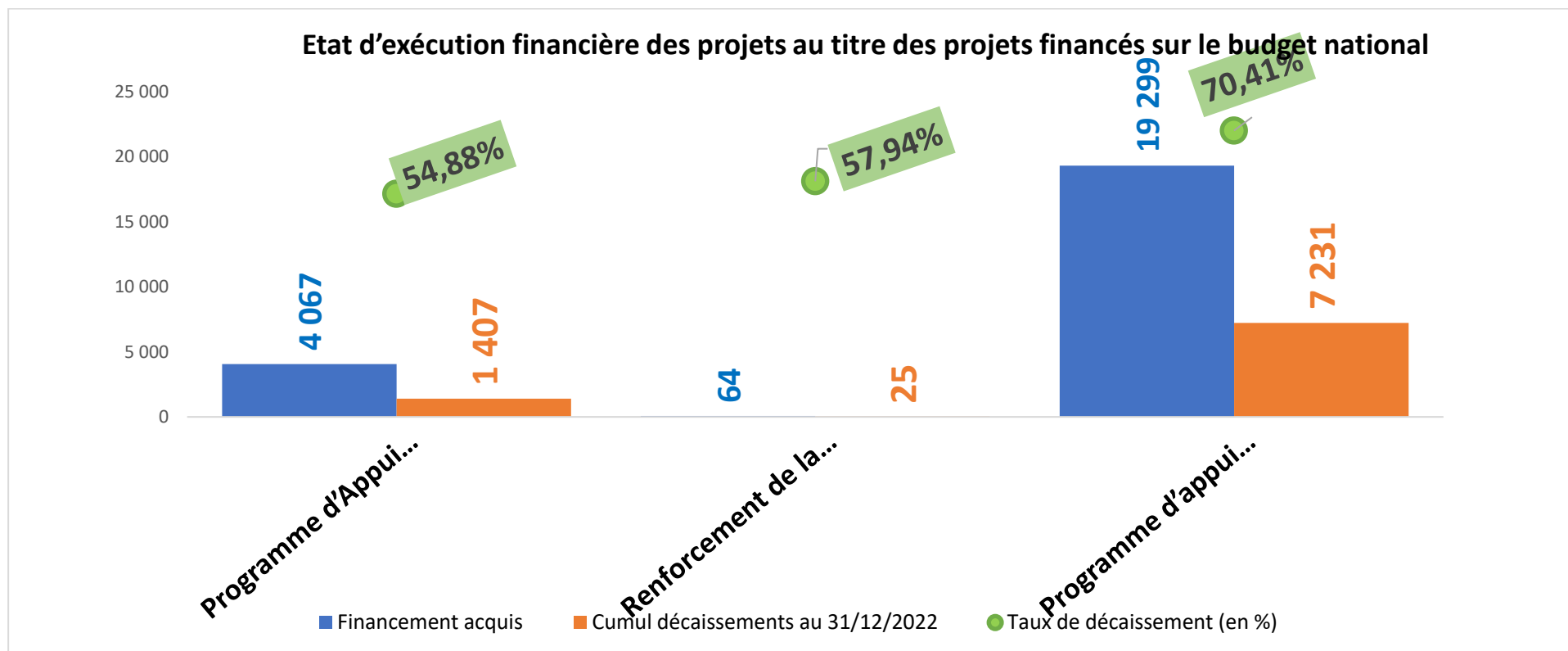
N°	Partenaires	Titre du projet / Organe de mise en œuvre	Durée	Coût	Financement acquis	Cumul décaissements au 31/12/2022	Taux de décaissement (en %)
01	UE	Programme d'Appui à la Justice au Mali II (PAJM II) : Expertise France	Durée : 3 ans (1er février 2020-31 janvier 2023)	4 066 933 400	4 066 933 400	1 407 431 760	34,60%
02	UE	Renforcement de la sécurité du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Ségou : EUCAP-SAHEL-MALI	Durée : 165 jours	63 831 387	63 831 387	24 934 278	39,06%
03	PNUD	Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) : PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA	Durée 5 ans (2020-2025)	19 299 733 000	19 299 733 000	7 231 413 600	37,46%
Totaux				23 430 497 787	23 430 497 787	8 663 779 638	36,98%

Graphique 3 : Etat d'exécution financière global des projets programmes sur financement extérieur au 31/12/2022



La lecture de ce graphique fait ressortir un financement acquis de 23,430 milliards de FCFA pour l'ensemble des projets financés par les partenaires techniques et financiers, on peut lire également un cumul de décaissements au 31/12/2022 d'un montant de 8,663 milliards FCFA soit un taux de 36,98%.

Graphique 4 : Etat d'exécution financière détaillé des projets programmes sur financement extérieur au 31/12/2022



La lecture du graphique 4 fait ressortir les financements des différents bailleurs. Ainsi nous constatons que le PNUD, pour un acquis de 19 299 733 000 de francs CFA on enregistre un décaissement de 7,2 milliards soit 37,46%. L'Union Européenne avec un financement du PAJM II de 4,066 milliards francs CFA est à 34,61% de décaissement à 1,407 milliards. Egalement l'Union Européenne, dans le cadre du Projet Renforcement de la sécurité du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Ségou : EUCAP-SAHÉL-MALI a consenti 63,8 millions de francs CFA pour un décaissement 24,9 millions à 39,06%.

5.3 La situation d'exécution des dépenses au titre du compte administratif :

Le niveau de crédits notifiés est de **18 159 998 452** pour **18 054 423 843** de mandats admis soit un taux d'exécution de 99,41% à la date du 31/12/2022 contre 60,84% en 2021.

Il est également important de rappeler que les crédits notifiés qui étaient de 9 362 967 613 FCFA en 2019 sont passés à **18 159 998 452** FC FA en 2022 soit une progression à la hausse de 93,96%, essentiellement dû aux effets de la LOPJ 2020-2024.

- ❖ Extrait des crédits du compte administratif de la situation d'exécution des dépenses au 31/12/2019, 2020, 2021 et 2022.

Tableau 5 : compte administratif de la situation d'exécution des dépenses au 31/12/2019, 2020, 2021 et 2022

Année	Crédits notifiés	Crédits engagés	Mandats émis	Mandats admis
2019	9 362 967 613	9 331 706 866	9 288 878 262	9 278 700 330
2020	15 791 139 141	15 311 046 963	14 398 293 276	9 476 269 496
2021	15 874 469 636	15 712 755 878	15 275 550 320	9 657 898 708
2022	18 159 998 452	18 083 726 288	18 054 423 843	18 054 423 843

Source : compte administratif de la DFM/MJDH

6 LES INDICATEURS SECTORIELS :

6.1 Les indicateurs inscrits dans le CREED :

Le CREDD 2019-2023, adopté en Conseil des Ministres le 29 mai 2019, et formellement approuvé par le Décret N° 2019-00488/P-RM du 05 juillet 2019, comme document de politique nationale est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Unique référentiel des politiques et stratégies de développement, le CREDD 2019-2023 constitue le principal instrument de négociation avec les partenaires au développement. Il intègre les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'Axe 1 et l'Axe 2 du CREDD intègre les objectifs et actions dévolues à la Justice, notamment :

Objectif global 1.4. Promouvoir l'Etat de droit

Les objectifs spécifiques pour la promotion de l'Etat de droit et de la justice portent sur l'accroissement de la qualité de la justice pour en faire un instrument de garantie de la paix sociale et la garantie des droits fondamentaux des citoyens.

Objectif spécifique 1.4.1. Accroître la qualité de la justice et en faire un instrument de garantie de la paix sociale

Le Programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord

pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-MOA) décliné en plan opérationnel 2015-2018 est arrivé à terme en fin 2018, son évaluation est en cours. Ce programme sera remplacé par une Loi de programmation pour le développement du service public de la justice en cours d'élaboration.

L'accroissement de la qualité de la justice sera recherché à travers :

- l'amélioration de l'efficacité des structures judiciaires et des auxiliaires de justice à travers notamment l'informatisation et la mise en réseau des structures judiciaires ;
- l'amélioration de l'exécution des décisions de justice ;
- le rapprochement de la justice aux justiciables à travers notamment la restauration des instances foraines ;
- le recours aux formes alternatives à l'emprisonnement pour désengorger les prisons et éviter les radicalisations ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la carte judiciaire ;
- l'amélioration de la compréhension du rôle de la justice par les citoyens ;
- la mise en place et l'application de mesures pour punir les auteurs de violences basées sur le genre et sexistes.

Objectif global 2.2 : Lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Elle a pour objectif de « mettre en place un cadre inclusif de concertation et de coordination inter sectoriel pour la mise en œuvre des actions du Gouvernement et ses partenaires en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme ».

De l'objectif ci-dessus, découlent les **objectifs spécifiques** suivants :

- Détecter, évaluer et éliminer toutes les conditions propices au développement du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent ;
- **Lutter contre l'impunité et poursuivre tous les auteurs et complices de crimes d'extrémisme violent et de terrorisme ;**
- **Apporter des réponses justes, proportionnées et diligentes en cas d'attaque terroriste ou d'actes d'extrémisme violent.**

La situation des Objectifs de Développement assigné au secteur de la justice est consignée dans le tableau ci-dessus.

Tableau 6 : les indicateurs du secteur de la justice inscrite dans le CREED

Indicateurs	Unité	2019	2020	2021	2022
Indicateurs du secteur de la justice inscrite dans le CREED					
Taux de couverture de la Carte Judiciaire	%	42	42	56,92	56,92
Taux de satisfaction des besoins en matière de justice au Mali	%	27	-	-	
Ratio juge/habitants	Nombre	1/39 335	1/38 339	1/38 197	1/40 954

Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux	%	33,89	59	59	60
Proportion de la population carcérale en instance de jugement	%	70,73	69,13	67,62	66,29
Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires	%	0	86,51	100	100

Commentaires des indicateurs CREDD de la Justice

Taux de couverture de la Carte Judiciaire

Cet indicateur n'avait pas évalué depuis 2018 suite à la réalisation de 09 juridictions par le PAJM et financé par l'Union Européenne. Toutefois, à la faveur du démarrage de la mise en œuvre de la Loi d'orientation et de programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), les constructions en cours sur budget national, à savoir la Cour Administrative d'Appel et le Tribunal d'Instance de Toukoto et celles prévues dans la Loi d'Orientation et de Programmation pour le secteur de la Justice ont fait évoluer à la hausse cet indicateur en 2021 mais aucun progrès n'a été constaté en 2022.

Taux de satisfaction des besoins en matière de justice au Mali

La mesure cet indicateur demeure intact depuis la publication des résultats de l'enquête HiIL de 2018 dont les résultats ont été publiés en 2019 avec ce taux de 27% constaté. Néanmoins, dans le cadre du Projet Contribution à l'Accès Adéquat des Démunis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ), en Bamanan Tien-Sira II A, le renseignement annuel de cet indicateur pourrait être assuré grâce à la réalisation chaque année de l'enquête prévu à cet effet. Mais, à cause des crises que le Mali traverse en ce moment, l'enquête n'a pu être menée en 2022.

Ratio juge/habitants

Ce ratio (1/40 954) connaît une légère régression due au retard pris dans le recrutement en 2020 et 2021 des auditeurs de justice dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice qui prévoit un recrutement total de 249 nouveaux magistrats sur la période 2020-2024 pour actuellement 532 magistrats en service en 2022. Un recrutement de 100 auditeurs de justice a été réalisé en 2022, toute chose devant sensiblement améliorer à l'avenir le ratio, si l'augmentation de la population (estimée à 21 787 465 en 2022) arrivait à être maîtrisée par ailleurs.

Pourcentage des centres de détentions respectant les standards internationaux

L'indicateur reste inchangé entre 2021 et 2022 car aucune nouvelle action en la matière n'a été réalisée depuis celles accomplies par le Projet GFP Prison Mandela mis en œuvre par le PNUD au bénéfice de l'Administration pénitentiaire.

Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Cette légère amélioration concernant la proportion de la population carcérale en instance de jugement, qui est passée de 67,62% à 66,29%, s'explique par la poursuite des efforts entamés en 2021 par le Département aux fins de désengorger les maisons d'arrêt.

Cet indicateur enregistre néanmoins un niveau de 74,35 à Bamako contre 78,33% en 2021. En effet, la MCA Bamako et Kéniéroba enregistre 1 502 prévenus, 1 847 inculpés et 1 155 condamnés.

Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires

La performance de 100% est à saluer et demeure un objectif constant. En effet, toute affaire dont est saisi le Procureur du PJS fait systématiquement l'objet de suite judiciaire.

6.2 Les indicateurs du secteur de la justice par programme de 2019 à 2021 :

Structuration des commentaires :

- Description de l'évolution de l'indicateur
- Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1
- Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?
- Description de difficultés rencontrées
- Description des mesures correctrices

6.2.1 Indicateurs du Programme 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle

Tableau 7.1 :

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des activités du Département Moyen de Vérification : Rapports d'activités du département/CPS Précision Méthodologique : (nombre d'activités réalisées /nombre d'activités programmées) x100	87,50%	80,20%	100%				100%

Commentaires : (voir détails compte administratif)

Tableau 7.2

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	

judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateur 1.2 : Pourcentage de services contrôlés							
	Moyen de Vérification : Rapports d'inspection de l'ISJ Précision Méthodologique : (nombre de services contrôlés / nombre total de services à contrôler) x 100	40,48%	78,95%	100%	91,11%	8,89%	91,11%	100%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur 1.2**

L'indicateur relatif à la réalisation du programme d'activités de l'Inspection des Services Judiciaires au titre de l'année 2022 est en nette progression par rapport à l'année 2021 malgré les restrictions budgétaires. En 2021 l'indicateur affichait un taux de 78,95% alors qu'en 2022 l'indicateur affiche un taux de 91,11%.

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

Sur un total de 45 structures prévues dans le programme d'activités au titre de l'année 2022, l'Inspection des Services Judiciaires a pu vérifier 41 structures soit un écart de 04. Les facteurs qui expliquent cette situation sont les suivants :

- en plus de l'ouverture initiale de crédits de 15% au premier semestre, l'Inspection des Services Judiciaires a bénéficié d'une seconde ouverture de crédits ;
- l'Inspection des Services Judiciaires a bénéficié d'un appui du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- l'Inspection des Services Judiciaires a bénéficié de l'appui des partenaires : PNUD et MINUSMA.

Il y a lieu de relever qu'en plus des vérifications de conformité et de gestion réalisées au niveau des 45 structures programmées, l'Inspection des Services Judiciaires a exécuté 14 missions de faits signalés.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

L'Inspection des Services Judiciaires envisage d'atteindre la cible en 2023 à la condition d'y affecter de nouveaux Inspecteurs pour mettre en œuvre tout le cadre organique et de nouveaux agents d'appui et de doter l'Inspection de deux (02) véhicules de mission.

- **Description de difficultés rencontrées**

L'Inspection des Services Judiciaires, dans l'atteinte de ses objectifs, a été confrontée à un certain nombre de difficultés notamment la dégradation des locaux, l'insécurité au Nord, au Centre et sur certaines routes du pays qui rend difficile les missions d'inspection dans les localités affectées ; l'insuffisance des moyens de déplacement pour l'exécution des missions de contrôle ; l'insuffisance du personnel Inspecteur, l'insuffisance du personnel d'appui qualifié notamment les assistants ; insuffisance de formation sur les modules relatifs aux techniques de vérification, le contrôle interne, l'audit interne.

- **Description des mesures correctrices**

Pour corriger les lacunes constatées, il serait nécessaire de :

- Affecter de nouveaux inspecteurs conformément au cadre organique de l'Inspection des Services Judiciaires ;
- Renforcer les moyens logistiques de l'Inspection des Services Judiciaires ;

- Entreprendre des travaux de réhabilitation des locaux de l'Inspection des Services Judiciaires ;
- Sécuriser les missions de l'Inspection des Services Judiciaires ;
- Former le personnel de l'Inspection des Services Judiciaires.

Tableau 7.3

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 1 : Améliorer l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	Indicateur 1.3 : Taux d'exécution du budget Moyen de Vérification : Compte administratif/ DFM Précision Méthodologique : (Total crédits liquidés /Total crédits initiaux) x 100	50%	57%	100%	77,32%	22,68%	77,32%	100,00%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

L'écart entre la prévision et la réalisation est de 22%

Le taux de 77% obtenu représente en grande partie les crédits du personnel et du fonctionnement.

La part des crédits d'investissement est très faible du fait des mesures de régulation prises par le Ministère de l'Economie et des Finances au cours de l'exercice budgétaire 2022.

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

Le taux d'exécution du budget à nettement régressé par rapport à celui de 2021.

Soit un taux de 77% en 2022 contre 99,29% en 2021.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

La cible de 100% en année « n » sera atteinte lorsque le Ministère de l'Economie et des Finances mettra à la disposition du département la totalité des crédits budgétaires inscrits au titre de l'exercice 2023.

- **Description de difficultés rencontrées**

- les restrictions budgétaires qui ont occasionné le gel des ouvertures à 15% ;

- les multiples demandes d'ouvertures de crédits selon les priorités du Département ;

- la non-acquisition de la totalité des crédits sollicités qui ont occasionné la non-exécution de certaines activités.

- **Description des mesures correctrices**

- la tenue de rencontres d'échanges entre les services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et le Département en vue de déterminer la conduite à tenir quant aux sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA ;

- l'élaboration des demandes d'ouvertures de crédits à la suite de la sélection des activités prioritaires du Département ;
- enfin, l'accompagnement des services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances.

Tableau 7.4

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 2 : Renforcer la lutte contre la corruption, la drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	Indicateur 2.1 : Pourcentage de dossiers de corruption ayant reçu des suites judiciaires							
	Moyen de Vérification : Rapport d'activités des pôles économiques et financiers Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de suites judiciaires/ nombre de dossiers transmis) x100	70%	100%	98%	100%	-2%	102,04%	100%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

Depuis l'année 2020 avec l'avènement de la Transition politique au Mali, la répression des actes de corruption a été fortement encouragée par les nouvelles mesures prises par les autorités maliennes. Ainsi, désormais tous les dossiers du genre font systématiquement l'objet de traitement et de suites judiciaires. C'est ce qui explique que l'indicateur est passé de 70% en 2020 à 100% en 2021 et 2022.

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

La cible a été fixée à 98% mais il est admis que tous les dossiers reçus ont fait l'objet de suites judiciaires. L'écart est de 2%.

Le Nombre total de dossiers en 2022 est de 214. Soit 77 ont été clôturés et transmis (dont 25 concernaient les atteintes aux biens publics).

Les 137 affaires sont en cours de traitement dont 28 sont des affaires d'atteinte aux biens publics et 109 sont relatifs aux autres infractions.

S'agissant les 28 dossiers, certains font l'objet d'enquêtes ouvertes à la Brigade Economique et Financières et d'autre traités puis orientés en informations.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

Oui, la cible en "n" sera atteinte car une suite judiciaire sera réservée à tous les dossiers reçus.

- **Description de difficultés rencontrées**

La difficulté à ce niveau est que le grand public et les observateurs entendent par suites judiciaires, le traitement final réservé aux dossiers.

- **Description des mesures correctrices**

Revoir le niveau de mesure de l'indicateur.

Tableau 7.5

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 2 : Renforcer la lutte contre la corruption, la drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
			B	C	D	E=C-D	F=D/C* 100	
	Indicateur 2.2 : Pourcentage de dossiers de terrorisme, de drogue et de criminalité transnationale ayant reçu des suites judiciaires Moyen de Vérification : Rapport d'activités des pôles économiques et financiers Précision Méthodologique : (nombre de dossiers ayant reçu de suites judiciaires/ nombre de dossiers transmis)x100	70%	100%	98%	100%	-2%	102,04 %	100%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

Depuis l'année 2020 avec l'avènement de la Transition politique au Mali, la répression des actes de terrorisme, des trafics de drogue et de criminalité transfrontalière organisée a été fortement encouragée par les nouvelles autorités maliennes. Ainsi, désormais tous les dossiers du genre font systématiquement l'objet de traitement et de suites judiciaires. C'est qui donne que l'indicateur est passé de 70% en 2020 à 100% en 2021 et 2022.

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

C'est certainement par prudence que la cible ait été fixée à 98% sinon il est maintenant admis que tous les dossiers reçus feront l'objet de suites judiciaires. L'écart de +2% est donc logique mais désormais la cible devrait être fixée à 100%.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

Oui, la cible en "n" sera atteinte

- **Description de difficultés rencontrées**

La difficulté à ce niveau est que pour le grand public et les observateurs, ils entendent par suites judiciaires le traitement final réservé aux dossiers qui semble être pour eux mieux parlant en termes d'efficacité que les différents processus de gestion des dossiers.

- **Description des mesures correctrices**

Revoir le niveau de mesure de l'indicateur.

Tableau 7.6

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 2 : Renforcer la lutte contre la corruption, la	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C* 100	

drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale	Indicateur 2.3 : Pourcentage des acteurs de la justice formés dans les domaines de lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée							
	Moyen de Vérification : Rapports d'activités du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, du Comité national de coordination de la lutte contre la traite Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs formés/nombre d'acteurs à former) x100	95%	344%	100%	18%	82%	18%	100%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

L'indicateur est au plus bas comparativement aux années n-3 et n-2 dû à une restriction budgétaire observée par le Ministère de l'Economie et des Finances suite à la situation sécuritaire et socio-politique du pays. Les acteurs formés sont ceux du PJS par les PTF.

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

L'écart s'explique par la restriction budgétaire observée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

Au rythme actuel, la cible ne sera pas atteinte si la contrainte budgétaire continue

- **Description de difficultés rencontrées**

Le gel des crédits budgétaires dû à la situation sécuritaire et socio-politique

- **Description des mesures correctrices**

Allocation du budget prévu pour les activités.

Tableau 7.7

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 3 : Contribuer à la promotion du genre et à la lutte contre le VIH/SIDA	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	N 2023
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C* 100	Cible prévue en année N
	Indicateur 3.1 : Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le genre. Moyen de Vérification : Rapports d'activités de la cellule genre Précision Méthodologique : (Nombre d'acteurs sensibilisés et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former)x100	50%	38,67%	76,67%	0	76,67%	0%	83,33%

Tableau 7.8

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 3 : Contribuer à la promotion du genre et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, VIH/SIDA et l'Apatridie.	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	
	Indicateur 3.2 : Pourcentage de sensibilisation et formation des acteurs de la justice sur le VIH/SIDA Moyen de Vérification : Rapports d'activités de la cellule VIH/SIDA Précision Méthodologique : (nombre d'acteurs sensibiliser et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former)x100	97%	80%	100%	0%	100%	0%	100%

Tableau 7.9

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 3 : Contribuer à la promotion du genre et à la lutte contre le VIH/SIDA	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	N 2023
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100	Cible prévue en année N
	Indicateur 3.3 : Pourcentage des acteurs de la Justice sensibilisés et formés sur les Droits de l'Homme. Moyen de Vérification : Rapports d'activités du focal Droit de l'Homme. Précision Méthodologique : (Nombre d'acteurs sensibilisés et formés/nombre d'acteurs à sensibiliser et former) x100	50%	100%	100%	50%	50%	50%	83,33%

Commentaires :

1-Sur les trois (03) activités ci-haut évoquées

- **La description de l'évolution de l'indicateur :**

1) Il faut noter que l'indicateur est resté à zéro car, malgré la transmission de nos différents TDRs à la DFM, pour disposition, à prendre, aucun financement n'a pu être débloqué, pour lesdites activités, au titre de l'année 2022 et ce, pour des raisons que nous ne maîtrisons pas.

2) Il faut noter que l'indicateur a évolué normalement, dans la mesure où toutes les cibles retenues, dans le cadre de nos deux (02) ateliers ont été atteintes, au titre de l'année 2022.

Ainsi, le premier, intitulé « Atelier d'appropriation du processus EPU », tenu le 13 décembre 2022, visait à informer, sensibiliser et renforcer les capacités des points focaux droits de l'homme sur leur rôle dans la collecte de données et l'élaboration du rapport national sur l'examen périodique universel.

Le second atelier, intitulé : « Atelier de synthèse des données recueillies dans le cadre de l'élaboration du rapport national de l'EPU », tenu le 27 décembre 2022 visait à mettre en commun et à faire la synthèse

des contributions des différents acteurs au processus d'élaboration du rapport national de l'examen périodique universel.

Les deux ateliers ont regroupé, l'ensemble des points focaux des différents départements ministériels, les acteurs les plus représentatifs des organisations de la société civiles (OSC), la Division Droits de l'Homme et de la Protection de la MINUSMA, le Haut-commissariat des Droits de l'homme au Mali, certaines personnes ressources, ainsi que la presse, soit une cinquantaine de participants par atelier.

L'analyse et l'explication de l'écart entre la cible prévue à n-l et le réel atteint à n-l :

Au vu de l'analyse ci-dessus, il ne nous a pas été donné de constater d'écart entre les cibles prévues à n-l et les cibles réellement atteintes à n-l, l'explication de cet état de fait se trouve dans le fait que les deux (02) ateliers ont eu lieu avec l'accompagnement et l'engagement, non seulement de M. le Secrétaire général du Département, mais aussi, avec la promptitude de la DFM.

- **L'analyse et l'explication de l'écart entre la cible prévue à n-l et le réel atteint à n-l :**

1) Au vu de l'analyse ci-dessus, il ne nous a pas été donné de pouvoir constater d'écart entre les cibles prévues à n-l et les cibles réellement atteintes à n-l.

Au final, il nous a été expliqué qu'aucun des hôtels devant abriter nos ateliers ou conférences, n'a accepté de le faire, au motif qu'après les activités, souvent préfinancées par eux, ils devaient attendre plus d'une année ou plus pour pouvoir se faire payer par le trésor avec le corolaire de lourdeur administrative qui les insupportait.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

1) A ce niveau, nous pensons que l'indicateur, qui est resté à zéro (0) a, certainement, souffert de manque de mise en œuvre, dans la mesure où aucune réalisation d'activité n'a pu être mesurée par manque de financement.

2) A ce niveau, nous pensons que l'indicateur a, certainement, bénéficié de précision dans sa formulation, dans la mesure où le nombre exact ou approximatif des cibles à atteindre par atelier était bien déterminé, toute chose qui nous a permis de mieux mesurer les résultats atteints et de déterminer le reste du travail à faire.

NB : L'atteinte de ces derniers résultats, au titre de l'année 2022, a pu être mesurée au regard de nos programmations faites sur la base des différents termes de référence et des besoins réels de formation des acteurs étatiques et ceux non étatiques ciblés.

- **Description de différentes difficultés rencontrées :**

1) A ce niveau, il faut relever, essentiellement, un (01) seul ordre de difficultés qui est :

Celles financières : Le chantier de la promotion des droits de l'homme et du droit international humanitaire est si vaste(en ce que l'idéale est de pouvoir former tous les acteurs de la chaîne pénale, dans une perspective-genre) et le besoin si actuel(en ce que beaucoup de violations graves de ces droits sont, quotidiennement alléguées dans notre pays), qu'il y a lieu d'intensifier les activités de promotion, en vue de combler les attentes et aller vers une meilleure protection de ces droits, au grand-dame de nos populations, or la procédure actuelle de financement de la activités ne permet pas de réaliser cette ambition.

2) A ce niveau, il faut noter qu'aucune difficulté majeure n'a été signalée, cela est dû à la bonne synergie qui a prévalu le long de la réalisation de ces deux (02) activités.

Description des mesures correctives :

- 1) Prévoir pour les exercices à venir, des assouplissements au niveau du règlement des prestataires qui nous accompagne dans nos activités (hôtels par exemple).
- 2-Sur les ateliers de préparation du rapport national relatif à l'Examen Périodique Universel (EPU)
- 2) L'EPU étant, un exercice qui revient chaque quatre (04) an et demi, au niveau de chaque pays membre des Nations Unies, il est important de prévoir pour les exercices à venir, des moyens adéquats, en vue de sa bonne tenue qui nécessite, d'ailleurs le recrutement d'un consultant pour la rédaction du rapport national.

Tableau 7.10

Le Programme : 1.009 Administration Générale, Coordination et Contrôle		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C* 100	
Objectif 4 : Améliorer la législation et la coopération judiciaire internationale	Indicateur 4.1 : Pourcentage de textes élaborés et /ou relus/ Moyen de Vérification : Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de textes élaborés et /ou relus / nombre de textes à élaborer et /ou à relire) x100	100%	84%	90%	118%	-28%	131,11 %	98%
	Indicateur 4.2 : Pourcentage de dossiers de coopération judiciaire traités Moyen de Vérification : Rapport d'activités de la DNAJS Précision Méthodologique : (nombre de dossiers de coopération judiciaire traité / nombre de dossiers de coopération judiciaire à traiter) x100	99%	103%	90%	92%	-2%	102,22 %	98%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

L'évolution entre 2021 et 2022 est remarquable : elle passe de 84% à 118%

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

4.1 En plus des textes programmés courant 2022, le ministre de la Justice, pour des raisons de priorité de l'action gouvernementale, nous instruit d'examiner

4.2 Le recul dans l'évolution de la gestion des dossiers de coopération vient principalement du manque de maîtrise des outils de cette matière par les acteurs qui ont la charge de sa mise en œuvre.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

4.1 Avec le départ de certains partenaires auxquels aucune structure du ministère de la Justice n'a été substituée, l'on est en droit de s'interroger sur la possibilité d'atteindre la cible en « n ».

4.2 Pour atteindre la cible en n, il faut le personnel approprié et une formation adéquate.

- **Description de difficultés rencontrées**

Les difficultés rencontrées sont de plusieurs ordres :

- Insuffisance du personnel de la DNAJS en qualité et en nombre pour assurer une exécution adéquate des missions de la direction ;
- Opposition entre les objectifs des mandats de certains partenaires et ceux du ministère en charge de la Justice à travers la DNAJS ;
- Insuffisance de crédits alloués à la DNAJS.

- Description des mesures correctrices

Renforcer les capacités de la DNAJS en personnel pluridisciplinaire avec des moyens financiers conséquents.

PROGRAMME 2.019 : Politique juridique et judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation.

Tableau 8.1

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023	
		N-2 2020	N-1 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N	
Objectif 1 : l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice.	Indicateurs et cibles de performance	A	B	C	D	E=C-D	F=D/C*100		
	Indicateurs 1.1 : Délai moyen de traitement des procédures (Pénales, civiles, hors procédures sommaires) Moyen de Vérification : Rapports Annuels des juridictions Précision Méthodologique : délai moyen calculé				17 mois	12 mois	5	70,59%	15 mois
	Indicateurs 1.2 : Pourcentage des juridictions disposant de structure fonctionnelle d'accès au droit et à la justice Moyen de Vérification : Rapports d'activités DNAJ Précision Méthodologique : (Nombre de juridictions disposant de structure d'accès au droit et à la justice / Nombre total de juridictions) x100		41%	75%	41%	34%	54,67%	80%	

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

1.1 Le délai moyen de traitement des affaires civiles dans la plupart des juridictions varie entre six (06) et neuf (09) mois pour les affaires qui ne demandent pas l'intervention des services extérieurs (expertises, assurances etc.), mais dans les cas où les services extérieurs interviennent ce délai varie entre neuf (09) et douze (12).

Pour les affaires pénales le délai moyen de traitement varie entre neuf (09) et douze (12) mois pour les affaires qui ne demandent l'intervention des services extérieurs (expertises, assurances), mais dans les cas où les services extérieurs interviennent ce délai varie entre douze (12) et dix-huit (18) mois.

1.2 Cet indicateur n'a pas évolué car les textes qui le régissent sont en relecture, ce qui fait qu'aucune activité le concernant n'a été réalisée.

Nous proposons le remplacement de cet indicateur par le taux de couverture de la carte judiciaire, car le gouvernement est entrain de consentir des efforts énormes dans ce sens, avec un recrutement massif du personnel et la réalisation d'infrastructures judiciaires.

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

1.1 Cette performance est due au fait que la Direction Nationale de l'Administration de la Justice avait étudié le volume des affaires dans les juridictions avant faire le projet de mutation des Magistrats de 2021. Aujourd'hui nous disposons des informations qui nous permettent donner le nombre de juges qu'il faut par juridiction. En revanche dans certaines juridictions le volume des affaires évolue très rapidement, ce qui explique en partie dépassement de délai dans ces structures. D'autre part le temps de traitement des services extérieurs nous échappe dans les affaires ou ils interviennent.

1.2 Ecart entre la prévision et la réalisation est dû au fait que les activités liées à cet indicateur n'évoluent pas pour des raisons de relecture de textes.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

1.1 Au rythme actuel nous pensons que la cible de 2023 sera atteinte. Mais aussi avec les recrutements actuels du personnel Magistrat, les renforcements des capacités et les révisions du code pénal et le code de procédure pénale nous pensons que ce délai sera beaucoup amélioré dans les années à venir.

1.2 Au rythme actuel la cible ne sera pas atteinte car les activités concernant cet indicateur sont en attente.

- **Description de difficultés rencontrées**

1.1 Les difficultés étaient surtout liées à la rédaction des factums dans certaines juridictions. Après les jugements les rédactions des factums accusent beaucoup de retard à cause du nombre de dossiers élevé par juge.

1.2 Néant.

- **Description des mesures correctrices**

1.1 Pour pallier ce retard, le ministère compte non seulement augmenter le nombre de juges dans ces juridictions, mais aussi de sensibiliser et de renforcer les capacités des juges.

1.2 Néant.

Tableau 8.2

Le Programme : 2.019 Politique Juridique et Judiciaire, Gestion de la Carrière et Formation		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Objectif 2 : Assurer la formation initiale et le perfectionnement	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C* 100	

nt des acteurs de justice	Indicateurs 2.1 : Pourcentage de réussite aux examens de sortie des auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires Moyens de Vérification : Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'auditeurs de justice, greffiers stagiaires, secrétaires de greffe et parquet stagiaires et aspirants notaires ayant réussi à l'examen de sortie / Nombre total formé)x100.	0%	100%	100%	100%	0%	100%	100%
	Indicateurs 2.2 : Pourcentage des auxiliaires de justice ayant bénéficié de formation continue Moyen de Vérification : Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre réel d'auxiliaires de justice ayant bénéficié d'une formation continue/Nombre total prévu)x100	24%	68%	40%	66%	-26%	164%	45%
Objectif 3 : Améliorer les capacités opérationnelles de l'INJFJ.	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C* 100	
	Indicateurs 3.1 : Taux de réalisation des infrastructures programmées Moyen de Vérification : Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'infrastructures réalisées / Nombre total d'infrastructures programmées)x100	51%	57%	100%	79%	21%	79%	100%
	Indicateurs 3.2 : Taux de réalisation des études et recherches programmées Moyen de Vérification : Rapport d'activités INFJ Précision Méthodologique : (Nombre d'études et recherches conduit / Nombre total d'études et recherches prévu)x100	0%	50%	100%	150%	-50%	150%	100%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

Indicateurs : 2.1 taux prévu =100%, taux réalisé =100%, Ecart = 0%

Indicateurs : 2.2 taux prévu =40%, taux réalisé =66%, Ecart = -26%

Indicateurs : 3.1 taux prévu =100%, taux réalisé =79%, Ecart = 21%

Indicateurs : 3.2 taux prévu =100%, taux réalisé =150%, Ecart = -50%

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

Indicateurs : 2.1 L'indicateur évolue normalement : les aspirants notaires ont réalisé un taux de réussite de 100% à leur examen de sortie.

Indicateurs : 2.2 Les résultats obtenus pour cet indicateur ont dépassé de 24% les prévisions. Le nombre total de magistrats, greffiers, notaires, huissiers - commissaires de justice et avocats est de 1430, sur ce total l'INJFJ s'est engagé à former les 40% soit 572. Avec l'appui des partenaires UNITAR et PAJMII, l'INJFJ a formé 940 soit un pourcentage de 66%

Indicateurs : 3.1 Les prévisions de cet indicateur n'ont pas été atteintes car les budgets prévus pour les investissements ont été complètement gelés en 2022. Cependant l'entrepreneur continue les travaux.

Indicateurs : 3.2 Les résultats obtenus pour cet indicateur ont dépassé de 50% les prévisions. En effet il était prévu l'élaboration de deux modules sur " la lutte contre la corruption " et " les amendes en matière de circulation routière ", l'INFJ a, en plus de l'élaboration de ces deux modules, procédé au séquençage de la formation initiale des auditeurs de justice.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

Indicateur : 1.1 Cet indicateur ne pourra pas être renseigné cette année car il n'y a pas d'examen de sortie de stagiaires prévu

Indicateur 1.2 La cible sera atteinte si le budget est mobilisé à 100%.

Indicateur 3.1 La cible ne sera pas atteinte cette année car aucune inscription budgétaire n'a été faite.

Indicateur 3.2 La cible sera atteinte encore en cas de mobilisation.

- **Description de difficultés rencontrées**

Les difficultés rencontrées sont l'insuffisance du budget accordé à l'INFJ et le manque de ressources humaines qualifiées.

- **Description des mesures correctrices**

Doter l'INFJ en personnel qualifié dans ses différents domaines d'intervention et augmenter le budget alloué à la formation.

Tableau 9. – Présentation des objectifs et indicateurs du programme prévu versus réels

Le Programme : 2.020 Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée		Références		Évaluation N-1 2022				N 2023
Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N	
	A	B	C	D	E=C-D	F=D/C *100		
Objectif 1 : Améliorer les conditions de détention et de travail du personnel.	Indicateurs 1.1 : Pourcentage de centres de détention disposant de quartiers séparés (homme, femme, mineur) Moyen de Vérification : Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (Nombre de centres de détention disposant de quartiers séparés/nombre total de centres de détention du pays) x100.	59%	70%	60%	50%	10%	83,33 %	55%
	Indicateurs 1.2 : Taux d'établissements pénitentiaires labellisés dans le processus de prise en charge et d'accompagnement des personnes détenues. Moyen de Vérification : Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre centre de détention respectant les normes/nombre total des centres de détentions) x100.	50%	83%	70%	60%	10%	86,71 %	65%
Objectif 2 : Favoriser la	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue

réinsertion sociale des détenus		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C *100	en année N
	Indicateur 2.1 : Pourcentage des détenus bénéficiant d'une formation professionnelle							
	Moyen de Vérification : Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre de détenus bénéficiant d'une formation professionnelle / nombre total de détenus) x100	15,00%	20,00%	23%	20%	3%	86,96 %	25%
Objectif 3 : Renforcer le dispositif sécuritaire des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée	Indicateurs et cibles de performance	N-3 2020	N-2 2021	Prévu	Réel	Écart	Taux en %	Cible prévue en année N
		A	B	C	D	E=C-D	F=D/C *100	
	Indicateur 3.1 : Pourcentage de maisons d'arrêt disposant de murs de clôture surmontés de concertinas et de miradors Moyen de Vérification : Rapport d'activités de la DNAPES Précision Méthodologique : (nombre de maisons d'arrêt disposant de mur de clôture surmontés de concertinas/ou et de miradors/ nombre total) x100	64%	30%	40%	35%	5%	87,5%	50%

Commentaires :

- **Description de l'évolution de l'indicateur**

Fondamentalement, les 04 indicateurs n'ont pas évolué à cause du gel budgétaire

- **Analyse et explication de l'écart entre la cible prévue à n-1 et le réel atteint à n-1**

Les crises multidimensionnelles sanctionnées par la restriction budgétaire n'ont pas facilité la réalisation des activités prévues. Les résultats obtenus sont consécutifs à la priorisation des activités compte tenu des restrictions budgétaires.

- **Au rythme actuel, la cible en « n » sera-t-elle atteinte ?**

La cible sera atteinte au cas où il y'aurait pas une restriction budgétaire.

- **Description de difficultés rencontrées**

- Le gel budgétaire ;
- La suspension de l'assistance des partenaires à causes des crises multidimensionnelles ;
- L'insécurité dans certaines zones ;
- Le manque du personnel pour une meilleure prise en charge des détenus.

- **Description des mesures correctrices**

Avec l'ouverture du budget en intégralité, les activités programmées seront prioritairement exécutées.

7 DESCRIPTION DU CADRE PARTENARIAL :

La Loi n°072 du 24 décembre 2019, a institué la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024), qui constitue un cadre stratégique dont la finalité est de bâtir au terme de cinq (05) années de mise en œuvre, un service public de la justice plus accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

La LOPJ 2020-2024 entend relever les principaux défis du Secteur de la justice que sont notamment :

- la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ;
- le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le renforcement des personnels, des infrastructures et des équipements.

Le Gouvernement entend à travers cette loi d'orientation et de programmation assortie d'un plan d'actions, donner les moyens et l'opportunité au secteur de la justice d'aller vers un changement fondamental et d'être à la hauteur des attentes des populations, sur la base d'une confiance renouvelée à la suite d'un changement de culture de travail et de management.

Les projets et Programmes du Secteur de la Justice s'inscrivent dans le cadre de partenariats bilatéraux ou multilatéraux en harmonie avec les priorités arrêtées dans la LOPJ 2020-2024.

Ainsi, au titre des partenaires bilatéraux on note l'intervention de six (06) bilatéraux dans le secteur :

Royaumes des Pays-Bas et de la Suède :

- Contribution à l'Accès Adéquat des Démonis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) en Bamanan « Tien-Sira II A » dans 600 communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Taoudéni et le District de Bamako : Association DEME SO.

Royaumes des Pays-Bas :

- P17-0071 Projet d'Appui Intégré au Système de Justice Pénale - Sahel Criminal Justice : International Development Law Organization/Organisation Internationale de Droit du Développement (OIDD/IDLO), dans les localités des régions de Gao, Mopti, Ségou, et le District de Bamako.

Royaume du Danemark :

- Projet d'appui à l'accès adéquat des démunis aux droits et à la justice (PAADDJ) dans les régions de Kayes, Sikasso et le District de Bamako : Association DEME SO.

Ambassade de France/OPCAT :

- Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture au Mali (ProFOTO) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) à Bamako.

USAID :

- Projet Mali Justice Project (USAID/MJP), couvre les localités de Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni, Ménaka et le District de Bamako.

CANADA :

- Redevabilité Publique et Participation des Femmes au Mali (RPPFM), dans les localités de : Bamako (les six communes), Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou (plusieurs communes de la région de Ségou) : Cowater International Inc ;
- Justice et Paix au Mali, dans les régions : Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Kidal ; Communes : Kayes, Diéma, Kita, Bafoulabé, Sikasso, Kadiolo, Ségou, Markala, Mopti, Tombouctou, Gao et les six (06) communes de Bamako : Avocats sans frontières Canada ;
- Lutte contre la corruption pour et par l'égalité des genres dans les localités de Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao : École nationale d'administration publique du Québec.

Au titre des partenaires multilatéraux, on note avec le même degré de satisfaction l'intervention trois (03) multilatéraux dans le Secteur :

Union Européenne :

- Programme d'Appui au Secteur de la Justice au Mali II (PAJM II) sur l'étendue du territoire national : Expertise France/Groupe AFD ;
- Soutien à la Justice Militaire, EUCAP Sahel Mali dans les localités de Bamako et Mopti ;
- Programme d'appui à la composante police du G5 Sahel au Mali ; CIVIPOL sur le territoire national ;
- Justice pour les survivantes de violences basées sur le genre (JUGE) : Avocats Sans Frontières France, Avocats Sans Frontières Mali, Women in Law & Development in Africa (WILDAF) dans les localités de Bamako, Koulikoro, Ségou, Mopti et Gao ;
- Projet d'appui à l'accès des populations aux droits et à la justice pour renforcer la lutte contre l'impunité au centre du Mali (PARAJU-UE), dans les régions du centre du Mali (Ségou, San, Mopti, Douentza et Bandiagara) : Association DEME SO.

La Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les Régions du Nord et du Centre à travers les projets/programmes ci-après :

- Lutte contre l'impunité : Appui au Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (PJS) et à la mise en œuvre de la Politique nationale de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- Amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et accès à la justice dans les régions du centre et du nord du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti) ;
- Sécurité des prisons, lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation dans les localités du Nord et le Centre du Mali (Gao, Tombouctou, Mopti).

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

- Projet GFP prisons Mandela mis en œuvre par le PNUD et la MINUSMA dans les localités de Bamako, Bafoulabe, Kayes, Kéniéba, Kita, Bougouni, Kadiolo, Kignan, Kolondiéba, Koutiala, Sikasso, Yanfolila, Yorosso, Bla, Markala, Ségou, Tominian, Banamba, Dioïla, Fana, Kangaba, Kati, Kéniéroba, Kolokani, Koulikoro, Ouélessebougou, Baguinéda, Konséguéla et Tana ;
- Programme d'appui à la Stabilisation du Mali à travers le renforcement de l'Etat de Droit (PROSMED) mis en œuvre par le PNUD, ONU Femmes et la MINUSMA dans les localités de Mopti, Djenne, Bandiagara, Koro, Douentza, Ségou, Macina, Niono ; San, Bla, Tominian, Gao, Ansongo, Ménaka, Andéranboukane.

8 **TABLEAU 11 : PROBLEMES RENCONTRES DURANT 2021 ET LEUR ETAT DE MISE EN ŒUVRE EN 2022 - MESURES/SOLUTIONS PROPOSEES :**

Ordre	Difficultés rencontrées	Causes	Mesures/solutions proposées	Structures responsables	Délai d'exécution	Etat de mise en œuvre 2022
1	Non programmation des ateliers nationaux de validation des projets de Code pénal et Code de procédure pénale	Difficultés liées à des questions d'agenda du gouvernement	Inscrire les projets précités dans le Programme de travail du gouvernement (PTG) pour le second semestre de 2022	MJP Secrétaire général du MJDH	Juin 2022	Les ateliers nationaux de validation des projets de Code pénal et Code de procédure pénale ont été organisés en septembre 2022.
2	Non accès à la base de données du Ministère de la Fonction publique dans le cadre du SIRGH	Indisponibilité du responsable informatique du Ministère de la Fonction publique	Autoriser l'accès à la base de données du personnel du Ministère de la Fonction publique	MJP Chef de cabinet du MJDH	Avril 2022	Le MJDH a été autorisé à développer une application autonome devant à terme être arrimé au système de la Fonction publique.

9 CONTRAINTES ET DIFFICULTES :

- Faible capacité des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets pour le PTI/BSI ;
- Mobilité des cadres de la CPS vers les structures financières ;
- Animation encore moyenne des cadres de concertation entre les PTF et le Département.

10 RECOMMANDATIONS :

- Faire l'état d'exécution des recommandations antérieures ;
- Renforcer les capacités des responsables des programmes et de la CPS SJ en montage de projets et en informatique ;
- Prendre les dispositions pour l'organisation de rencontres entre le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et le Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de la mobilisation de la tranche conditionnelle du budget de la LOPJ 2020-2024.

11 PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNEES :

Les perspectives du Secteur se résument à la poursuite de la mise en œuvre des différents axes du Plan d'actions de la Loi n°072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice 2020-2024.

Pour les deux prochaines années, le Secteur de la Justice ne devrait pas bénéficier de nouveaux projets programmes sur le BSI en raison de l'opérationnalisation en cours de la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice et son Plan d'Actions (LOPJ 2020-2024).

En effet, sur la période sous Loi, tous les investissements et équipements concernant le Secteur de la Justice devraient s'inscrire dans le Plan d'Actions de la LOPJ.

Ainsi, les projets et programmes initiés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Secteur ou ceux en cours pourront être enregistrés et évalués dans le cadre de la Revue des projets programmes.

Néanmoins, le Programme d'Appui à la Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite au Mali (LucCEI)- Coopération des Pays-Bas devrait connaître une réorientation de sa mise en œuvre en raison de la politique néerlandaise de coopération au développement à l'égard des pays en crise. C'est ainsi que les fonds du Programme devront être placés sous la maîtrise d'ouvrage du PNUD et son Plan d'Actions ajusté aux réalités actuelles des départements sectoriels bénéficiaires y compris le MJDH.

12 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DANS LE CADRE DU NOUVEAU CREDD A VENIR :

Les défis relevés dans la Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice et son Plan d'Actions (LOPJ 2020-2024) sont les reflets des enjeux que porte le Secteur de la Justice, non seulement pour le renouveau de sa gouvernance mais aussi pour satisfaire les aspirations légitimes des populations à la saine distribution de la Justice.

Ainsi, dans son allocution lors du déjeuner de clôture de la semaine de la Justice organisée en février 2023, le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux a décliné, en accord avec

les prescriptions des plus hautes autorités de la Transition, les nouveaux chantiers que la Justice se doit de conduire pour les années à venir :

- le renforcement des effectifs et le professionnalisme des acteurs de la Justice ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de vie de l'administration et des services judiciaires ;
- la promotion de la saine distribution du service public de la Justice ;
- la modernisation à travers l'informatisation et la digitalisation du système judiciaire ;
- le relèvement du degré de redevabilité et de visibilité du service public de la Justice contribuant efficacement aux recettes publiques ;
- la conduite de la lutte contre les infractions en lien avec la corruption, la délinquance économique et financière, le terrorisme, la drogue, la criminalité transfrontalière organisée et les violations graves des droits de l'Homme ;
- enfin, la veille sur le respect de l'état de droit.